



Groupe interparlementaire d'amitié
France – Japon

Culture et numérique
au pays du Soleil Levant

Compte rendu
du déplacement effectué par une délégation du groupe
au Japon
du 18 au 25 septembre 2010

La délégation était composée de :

- M. David ASSOULINE (Paris), Sénateur de Paris, Président du groupe
- Mme Monique PAPON¹, Sénateur de la Loire-Atlantique, Vice-présidente du Sénat
- M. Pierre HÉRISSON, Sénateur de la Haute-Savoie, Vice-président du groupe
- M. Jean BESSON, Sénateur de la Drôme, Vice-président du groupe
- M. Bernard CAZEAU, Sénateur de la Dordogne, Vice-président du groupe
- M. Ambroise DUPONT, Sénateur du Calvados, Secrétaire du groupe

N° GA 102 - Octobre 2011

1 Mme PAPON ne s'est pas représentée aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011.



SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
MESSAGE DE SON EXCELLENCE M. YASUO SAITO, AMBASSADEUR DU JAPON EN FRANCE, SUITE AU GRAND SÉISME DE L'EST DU JAPON	5
INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE : LE JAPON AUJOURD'HUI	11
I. LE JAPON APRÈS LA CATASTROPHE	11
A. UNE NOUVELLE CRISE DE CONFIANCE À L'ÉGARD DU POUVOIR POLITIQUE.....	11
B. UNE ÉCONOMIE CONFRONTÉE À DE NOUVEAUX DÉFIS	13
C. UN PEUPLE DIGNE ET SOLIDAIRE FACE À L'ÉPREUVE.....	14
II. UN PAYS TRÈS ACTIF SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	17
A. UN RÉÉQUILIBRAGE DE LA RELATION AVEC LES ÉTATS-UNIS	17
B. L'INTENSIFICATION DES LIENS AVEC LES VOISINS ASIATIQUES	18
C. UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	19
D. LE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'UNION EUROPÉENNE	19
III. LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON	21
A. LES RELATIONS POLITIQUES	21
B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES	23
C. LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	24
D. LE DYNAMISME DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	25
1. <i>La coopération entre les Conseils généraux et le Japon</i>	26
2. <i>La collaboration entre les villes françaises et le Japon</i>	26
3. <i>Les difficultés rencontrées</i>	27
4. <i>Nouvelles dynamiques d'échanges et émergence de nouveaux champs de coopération</i>	28
E. L'AVENIR DU LYCÉE FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO	29
F. LA DÉLICATE QUESTION DE LA SITUATION DES ENFANTS DE COUPLES FRANCO-JAPONAIS EN CAS DE DIVORCE	30

SECONDE PARTIE : LE JAPON À L'HEURE DU NUMÉRIQUE	33
I. REGARDS SUR L'INDUSTRIE CULTURELLE AU JAPON	33
A. LE SECTEUR DU LIVRE	33
1. <i>La Bibliothèque nationale de la Diète</i>	33
2. <i>Le livre numérique</i>	34
3. <i>Le phénomène du manga</i>	35
B. LE PAYSAGE AUDIOVISUEL	36
1. <i>La télévision</i>	36
2. <i>La radio numérique terrestre</i>	37
C. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	39
1. <i>Le déclin de la téléphonie fixe</i>	39
2. <i>Le boom de la téléphonie mobile</i>	40
3. <i>L'Internet</i>	40
D. L'INDUSTRIE DES CONTENUS DIGITAUX	42
1. <i>Le marché des contenus</i>	42
2. <i>La politique des contenus</i>	44
II. LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE	46
III. L'UNIVERS DE LA ROBOTIQUE	47
ANNEXES	49
I. PROGRAMME DE LA VISITE	49
II. ARTICLE DE PRESSE	51
III. DONNÉES SUR LE JAPON	52
IV. ÉCHANGES COMMERCIAUX	54
V. LE POIDS DE L'INDUSTRIE DU MANGA	58
VI. MANIFESTATIONS DE SOLIDARITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN FAVEUR DU JAPON	59
VII. RÉOLUTION DU SÉNAT SUR LES ENFANTS FRANCO-JAPONAIS	65
VIII. PROJET D'ADHÉSION A LA CONVENTION DE LA HAYE	67

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE M. YASUO SAITO,
AMBASSADEUR DU JAPON EN FRANCE,
SUITE AU GRAND SÉISME DE L'EST DU JAPON**

Deux mois se sont écoulés depuis le grand séisme de l'Est du Japon. La catastrophe du 11 mars dernier, la plus violente jamais enregistrée au Japon, et l'accident survenu sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima-Daïchi ont provoqué des dégâts importants. Afin de rétablir la situation, le gouvernement japonais mobilise l'ensemble des ressources disponibles, avec la collaboration et l'assistance des autres pays.

Depuis le grand séisme de l'Est du Japon, la France a multiplié ses aides en faveur des sinistrés et dans le domaine nucléaire. Le gouvernement français a dépêché des équipes de secours comprenant plus d'une centaine de membres, ainsi qu'une aide matérielle. Nous avons aussi reçu une assistance humaine et matérielle dans le domaine nucléaire, notamment de la part de la société AREVA. Le 23 mars, le Premier ministre François Fillon est venu à la résidence officielle, où il a signé le cahier de condoléances pour les victimes du grand séisme de l'Est du Japon et adressé un message d'encouragement aux quelques 200 ressortissants japonais en France présents. De même, un grand nombre de personnes continuent de nous faire parvenir leurs dons ainsi que leurs messages de condoléance et de chaleureuse solidarité envers les sinistrés. De nombreux concerts, ventes de charités et autres événements caritatifs ont également été organisés. Lors du Marathon de Paris qui a eu lieu le 10 avril dernier, les 40 000 participants ont observé une minute de silence sous une banderole arborant un message de soutien envers les sinistrés. J'ai moi-même eu l'honneur de donner le signal du départ aux côtés du Maire de Paris, Bertrand Delanoë. Grâce à ces témoignages de solidarité, les populations sinistrées ainsi que l'ensemble de la population japonaise ont réalisé à nouveau l'importance de l'amitié française et la solidité des relations franco-japonaises. Je profite donc de cette occasion pour vous réitérer mes sincères remerciements.

Je voudrais également demander à tout un chacun de considérer la situation au Japon de façon objective et de garder son sang-froid. Suite aux fuites radioactives sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima, plusieurs pays et régions ont pris des mesures pour limiter les importations de produits alimentaires et manufacturés en provenance du Japon. Or, ceux-ci sont soumis à un examen continu de la part du gouvernement japonais et chaque produit répond à des contrôles très stricts en conformité avec les normes approuvées par la communauté internationale. Des réactions exagérées, qui ne seraient pas le reflet de la réalité, nuiraient profondément à l'ensemble de l'économie japonaise et, au final, risqueraient de ralentir la reconstruction dans les zones sinistrées. Je souhaite que, conscient de la situation, vous nous apportiez votre soutien pour lutter contre ces rumeurs préjudiciables. Dans ce but, il est également essentiel de présenter sans tarder aux autres pays du monde des informations fiables de manière transparente. Actuellement, le gouvernement du Japon organise régulièrement des réunions d'information pour la pollution japonaise, mais également auprès des corps diplomatiques, des médias et des entreprises étrangers. Il fournit également des informations précises sur les taux de radiation relevés dans les différentes régions du pays. De son côté, l'Ambassade du Japon en France poursuivra ses efforts pour fournir rapidement des informations sûres.

Lors du processus de reconstruction des zones ayant subi des dégâts sans précédents, il est important de ne pas se limiter à une simple reconstruction.

.../...

Il faut faire en sorte que cette catastrophe représente une opportunité importante pour assurer la « renaissance du Japon », de partager avec le reste du monde les informations et les enseignements obtenus et de les relier à la prévention des futures catastrophes naturelles. Le Premier ministre Naoto Kan a constitué une commission pour le projet de reconstruction réunissant des spécialistes qui ont ouvert des orientations concrètes en vue de la renaissance d'un Japon fort et dynamique.

Pour terminer, je renouvelle mes remerciements à tous ceux et toutes celles qui nous apportent leur chaleureux soutien et leur collaboration. J'espère pouvoir compter sur votre compréhension et votre soutien continu pour la future reconstruction des régions sinistrées.

Yasuo SAITO
Ambassadeur du Japon en France

Mesdames, Messieurs,

A l'invitation de la Chambre des Conseillers, une délégation du groupe d'amitié France-Japon s'est rendue au Japon du 18 au 25 septembre 2010.

Après la visite du Premier ministre François Fillon au mois de juillet 2010, cette invitation marquait la volonté des autorités japonaises de relancer les échanges parlementaires entre nos deux pays. En effet, aucune délégation japonaise n'était venue en France depuis 2002, malgré les invitations répétées de notre groupe d'amitié. La délégation a séjourné à Tokyo, Kyoto et dans le Kyushu. A Nagasaki, elle a visité le Musée de la bombe atomique et s'est recueillie, au cours d'une cérémonie très émouvante, au Mémorial de la paix où elle a déposé une gerbe au nom de la République française à la mémoire des victimes de la bombe atomique.

Compte tenu de la démission du gouvernement de M. Naoto Kan intervenu à la veille du déplacement, la délégation n'a pu avoir les rencontres ministérielles envisagées. Cependant, elle a été reçue par les Présidents des deux assemblées et les échanges ont été extrêmement chaleureux et fructueux sur le plan politique.

Au cours de l'entretien accordé à la délégation, M. Nishioka, président de la Chambre des Conseillers a souligné la qualité des relations politiques, économiques et culturelles de nos deux pays, insistant sur l'admiration portée par les Japonais à la culture française. Il a estimé que, partageant les mêmes valeurs, l'approfondissement des relations de confiance entre nos dirigeants et leur engagement actif pour trouver une solution aux problèmes mondiaux devraient encore renforcer les liens entre la France et le Japon. Originaire de Nagasaki, il s'est tout particulièrement réjoui que la délégation se rende au Mémorial de la Paix, témoignant du soutien de la France au mouvement en faveur du désarmement nucléaire.

La délégation a été reçue également par M. Yokomichi, président de la Chambre des Représentants qui a souligné les convergences de vues entre la France et le Japon sur le plan international, qu'il s'agisse des questions de désarmement ou de lutte contre la crise financière. Il a également observé la similitude des problèmes auxquels nos deux pays sont confrontés dans le domaine social, tant du point de vue du système de santé que de la réforme des retraites. A cet égard, il a estimé que les échanges parlementaires permettaient de comparer les solutions retenues. Il a souligné, en outre, le dynamisme de la coopération décentralisée entre la France et le Japon.

Au-delà de ces échanges parlementaires, la délégation avait ressenti une certaine inquiétude de ses interlocuteurs sur le devenir de la relation entre la France et le Japon, compte tenu notamment du renforcement des liens de notre pays avec la Chine. Elle avait constaté une forte attente de signes renouvelés de l'amitié franco-japonaise et des relations qui existaient jusqu'à présent au niveau des deux États. La terrible catastrophe survenue le 11 mars dernier a montré combien les liens d'amitié entre nos deux pays étaient profonds. La visite de M. Nicolas Sarkozy, premier Président de la République à venir sur le territoire nippon après la catastrophe a marqué sa volonté de renforcer ces relations.

La tenue de la célébration du 14 juillet 2011 dans la préfecture de Fukushima a rencontré un franc succès. La réception a réuni 1 700 personnes, dont une moitié de réfugiés hébergés dans des centres d'urgence et l'autre moitié de représentants des régions sinistrées dont de nombreux maires ou présidents de conseils préfectoraux. Parmi eux, une trentaine de parlementaires, dont trois ministres délégués ainsi que Mme Akiko Santo, présidente du groupe d'amitié France-Japon de la Chambre des conseillers, et M. Yoshitaka Murata, vice-président du groupe d'amitié à la Chambre basse. La venue de M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture de la communication, a été très remarquée et la presse a salué cette heureuse initiative française. Alors que le départ des expatriés dans l'urgence avait suscité de l'incompréhension, les japonais francophiles ont été très touchés par ces marques d'affection. Ils rêvent d'une relation plus profonde et plus intense avec la France, y compris en dehors des périodes de crise. A cet égard, la délégation estime important que soit assurée la pérennité du projet de lycée franco-japonais de Tokyo « Takinogawa 2012 » qui constitue un enjeu essentiel pour la communauté française et marquera de manière très symbolique la confiance de la France dans l'avenir du Japon. Autant que l'indispensable aide matérielle, le Japon attend des gestes montrant que les liens profonds qui unissent nos deux pays ne sont pas remis en cause par les difficultés actuelles.

Le présent rapport rend par ailleurs compte des entretiens de la délégation qui avait souhaité axer sa visite sur le thème de la révolution numérique et de ses conséquences dans le secteur culturel.

Les membres de la délégation tiennent à souligner l'accueil extraordinaire qui leur a été réservé par leurs hôtes japonais. La découverte du Japon traditionnel, à travers sa cuisine et ses temples comme celle du royaume des nouvelles technologies et de la robotique lui ont permis de mesurer le paradoxe de cet archipel qui sait allier tradition et modernité.

Ils renouvellent leurs sincères remerciements et leur reconnaissance au président de la Chambre des Conseillers et à son service des relations internationales dont l'efficacité et la disponibilité ont permis la réussite de ce voyage. Ils souhaitent également saluer l'engagement de son excellence M. Yasuo Saïto et des services de l'Ambassade du Japon en France dans la préparation de ce déplacement, de même que celui de notre représentation diplomatique au Japon.

La délégation salue également le dynamisme de l'Institut franco-japonais de Tokyo qui contribue au rayonnement culturel de la France au pays du Soleil Levant.

Votre président du groupe d'amitié forme le vœu que les prochains mois permettent enfin la venue en France d'une délégation du groupe d'amitié Japon-France de la Chambre des conseillers.

PREMIÈRE PARTIE : LE JAPON AUJOURD'HUI

I. LE JAPON APRÈS LA CATASTROPHE

Un séisme de magnitude 9 sur l'échelle de Richter est survenu le 11 mars au nord-est de la côte de l'île Honshu (épicode à 20 km de profondeur), suivi d'un tsunami de plus de 10 mètres de hauteur qui a dévasté les côtes de la région de Sendai.

La centrale de Fukushima, située à environ 200 km au nord-est de Tokyo, a été endommagée occasionnant un accident nucléaire de niveau 7 sur l'échelle internationale INES. Si la situation des réacteurs apparaît stabilisée, elle demeure précaire et en l'état actuel des éléments disponibles, la poursuite des rejets atmosphériques ne peut être écartée.

Le bilan fait état de près de **30 000 victimes et 550 000 personnes évacuées**. Le nombre de réfugiés encore hébergés dans des centres d'accueil est estimé à environ 85 000, dont 80 % dans les trois préfectures les plus touchées de Fukushima, Iwate et Miyagi.

Quelles sont les conséquences de cette crise ?

A. UNE NOUVELLE CRISE DE CONFIANCE À L'ÉGARD DU POUVOIR POLITIQUE

Sur le plan politique, la catastrophe a provoqué une nouvelle crise ministérielle dans un pays doté d'institutions stables, mais caractérisé par une forte instabilité politique.

Mise en place en 1946 en accord avec les forces d'occupation américaines, l'organisation politique du Japon s'inscrit dans un système de **monarchie constitutionnelle** avec un Parlement bicaméral, la Diète.

Celle-ci se compose d'une **Chambre des Représentants** de 480 sièges, élue au suffrage universel tous les quatre ans, et d'une **Chambre des Conseillers** de 242 sièges, dont les membres sont élus pour six ans.

Dans leurs fonctions législatives les deux Chambres ont les mêmes pouvoirs. En revanche en matière budgétaire, d'approbation d'accords internationaux et pour la désignation du Premier ministre, le dernier mot appartient à la Chambre des représentants.

L'**Empereur** n'a qu'un rôle purement symbolique. Il incarne la continuité du pays et de ses traditions et est le chef de la religion shintô. Mais tous ses actes requièrent l'approbation du cabinet, le pouvoir exécutif appartenant au **gouvernement**, responsable devant la Diète, composé du Premier ministre et de ministres d'état. L'Empereur est par ailleurs chargé de la promulgation des amendements à la Constitution, lois, décrets et traités, il convoque la Diète, dissout la Chambre des Représentants, proclame les élections des membres de la diète, atteste de la nomination des ministres et autres fonctionnaires, reçoit les lettres de créance et représente l'État aux cérémonies officielles.

Depuis vingt ans, la vie politique japonaise a été marquée par les **scandales politiques** entraînant une grande **instabilité ministérielle**, puisque dix-neuf gouvernements se sont succédé. Un seul, celui dirigé par M. Junichiro Koizumi (2001-2006), a eu le temps et la volonté d'imposer des réformes ; mais elles ont, pour l'opinion japonaise, creusé les inégalités et précarisé la société. L'alternance a été accueillie avec espoir mais elle a déçu, contraignant M. Hatoyama à démissionner, avant que le Parti démocrate japonais ne subisse une sévère défaite aux élections sénatoriales de juillet 2010.

L'opposition menée par le Parti démocrate du Japon (PDJ), majoritaire à la chambre haute depuis juillet 2007 a gagné les élections générales du 30 août mettant fin au règne du Parti libéral démocrate (PLD), au pouvoir depuis plus de 50 ans (excepté une parenthèse de 10 mois en 1993-1994 résultant d'un renversement d'alliances) pour porter aux affaires le Parti démocrate du Japon, qui a remporté 308 sièges sur 480 à la Chambre des représentants.

Le président du parti, M. Yukio Hatoyama, a été nommé Premier ministre et a constitué son gouvernement le 16 septembre 2010 sur la base d'une coalition avec le Parti social-démocrate (PSD, gauche) et le Nouveau parti du peuple (NPP, centre droit). Il avait pour ambition de remettre les hommes politiques au cœur de l'appareil d'État, en dessaisissant les « technocrates » du pouvoir qu'ils se seraient arrogés, et de stimuler la reprise économique en redonnant du pouvoir d'achat aux ménages à travers l'adoption d'ambitieuses mesures sociales.

Mais il a dû s'effacer après seulement neuf mois de gouvernement au profit de M. Naoto Kan, partisan de la rigueur budgétaire, qui a fait lui-même l'objet de rumeurs concernant des scandales financiers, l'opinion cherchant des responsables à un désastre dans lequel se mêlent insuffisance de précautions, mensonges, falsification de documents. La catastrophe a ouvert une nouvelle crise de confiance qui touche les institutions et notamment la bureaucratie qui a relégué les politiques au second plan. La découverte du financement des partis politiques par les compagnies d'électricité a ajouté au scandale, contraignant M. Kan à la démission.

Il vient d'être remplacé par M. Yoshihiko Noda, ancien ministre des finances et partisan de la rigueur budgétaire, qui, fait rare, a été élu par les deux chambres du Parlement donnant au pays son **sixième chef de gouvernement en cinq ans**.

B. UNE ÉCONOMIE CONFRONTÉE À DE NOUVEAUX DÉFIS

Le Japon était entré, fin 2008, dans la **plus forte récession enregistrée depuis 1974**, en raison de la crise économique mondiale qui a fortement affecté les exportations nippones, moteur de sa croissance qui s'est établie à - 0,7 % en 2008. L'archipel enregistre depuis cette date un déficit commercial croissant en raison de la chute des ventes à l'étranger. Les autres facteurs de croissance, consommation et investissement, sont en berne depuis plusieurs années. Et la hausse du yen ne fait qu'aggraver la situation. La récession a provoqué l'annonce par les grands groupes nippons de réductions spectaculaires de capacités et de résultats nets en forte baisse ou négatifs. A titre d'exemple, Toyota, le premier constructeur automobile mondial, a annoncé les premières pertes d'exploitation de son histoire pour l'exercice 2008 et les géants de l'électronique ont perdu le tiers de leurs parts de marché global au profit de rivaux essentiellement sud-coréens.

Le **niveau de chômage a atteint un taux record de 5,7 %** en juillet 2009. Les entreprises japonaises recourent de plus en plus largement à des baisses de salaires et à des licenciements de travailleurs précaires.

En 2010 le Japon a perdu sa place de deuxième économie mondiale au profit de la Chine, rang qu'il occupait depuis 1968. Ce recul illustre le relatif déclin de l'industrie japonaise, moteur traditionnel de la croissance.

Le gouvernement japonais a réagi à la crise par le lancement de **plusieurs plans de relance** au prix d'un déficit avoisinant aujourd'hui les 200 % du PIB.

Le Japon était sorti officiellement de la récession au deuxième trimestre 2009 (croissance de + 0,6 %), mais la **reprise restait fragile** (déflation alimentée par la baisse des salaires, faiblesse persistante de la consommation). Le PIB japonais a reculé de 5 % en 2009 (baisse comparable à celle de l'Allemagne), puis de 1,1 % en 2010.

La catastrophe du 11 mars a replongé l'économie dans le chaos. La Banque mondiale a estimé que le coût du séisme et du tsunami serait compris **entre 122 et 235 milliards USD, soit entre 2,5 et 4 points du PIB.**

On aurait pu craindre la paralysie de pans entiers de l'économie, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'électronique pourraient s'avérer catastrophiques. Le prix des puces électroniques dont le Japon assure 36 % de la production ont augmenté de 20 % pour certaines d'entre elles et des ruptures de stocks sont déjà constatées parles fabricants de produits électroniques.

Cependant, selon une étude du ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie, 80 % des sites de production des régions sinistrées fonctionnaient en juin comme avant la catastrophe et avaient retrouvé 95% des niveaux de production, permettant une amélioration du marché de l'emploi et une hausse de 0,8 % de la consommation des ménages. Ainsi Toyota et Nissan ont annoncé des

prévisions de ventes de véhicules en hausse. Ce redémarrage est dû aux efforts des entreprises qui ont pu s'appuyer sur des **services publics très réactifs** pour la **remise en place des infrastructures**. De son côté, la Banque du Japon a octroyé aux établissements financiers des zones sinistrées près de 9 milliards d'euros de prêts à 0,1 % pour soutenir les entreprises locales. La solidarité entre grands groupes a joué permettant des aides aux entreprises des zones sinistrées.

La priorité du nouveau gouvernement est de faire voter une troisième rallonge budgétaire pour financer la reconstruction et il envisage une hausse des impôts qui est loin de faire l'unanimité. Il doit aussi faire face à la hausse du yen qui pénalise les exportations.

Enfin, le gouvernement doit finaliser **une nouvelle politique énergétique** d'ici l'été 2012 : alors que l'avenir du nucléaire reste incertain compte tenu de la durée et des conséquences de la crise de la centrale de Fukushima. Suite à l'adoption d'une loi de promotion des énergies renouvelables en août dernier, les autorités ont annoncé vouloir investir 20 milliards de yens (188 millions d'euros) dans l'installation de six éoliennes flottantes au large de Fukushima. Le développement de cette technologie devrait être créatrice d'emplois dans la région et permettre aux industriels de se positionner sur ce créneau porteur.

Sur le long terme, la **capacité d'innovation du Japon**, qui détient le record mondial de 3,4 % de PIB consacré à la recherche-développement (France : 2,2 %), et sa **maîtrise de créneaux technologiques** d'avenir (robotique, nanotechnologies, biotechnologies, énergies vertes...) demeurent toutefois des **atouts très sérieux** et devraient lui permettre une nouvelle fois de surmonter ses difficultés.

C. UN PEUPLE DIGNE ET SOLIDAIRE FACE À L'ÉPREUVE

Face à cet immense malheur, le peuple japonais a fait preuve d'un sang-froid remarquable, d'un calme qui a surpris les observateurs, donnant au monde occidental une leçon de dignité. L'épreuve a touché un pays déjà frappé par la crise économique et en pleine crise de confiance vis-à-vis de ses dirigeants politiques. **L'accident nucléaire de Fukushima, qui touche un pays déjà traumatisé par les explosions atomiques de 1945 fait peser une menace supplémentaire sur la population.** Car même si la centrale est arrêtée, des rejets radioactifs continuent probablement à être émis. Les populations des zones situées dans un rayon de 20 km de la centrale ont été évacuées, mais les autorités assurent une surveillance sanitaire sur tout le territoire, notamment sur les denrées alimentaires et des restrictions de commercialisation de mise sur le marché de certaines denrées ont été mises en place.

Les Japonais se plaignent peu, compte tenu de l'ampleur du désastre. Certes, le gouvernement doit faire face aux protestations des habitants des zones dévastées du Nord Est, qui dénoncent les lenteurs de la reconstruction, et l'opinion manifeste son hostilité au nucléaire. Mais d'une manière générale, il

convient de saluer le courage de la population japonaise et sa capacité à rebondir.

Dans le remarquable ouvrage¹ qu'elle a consacré en 2008 aux Japonais, Karyn Poupée, correspondante permanente de l'Agence France-Presse à Tokyo analysait la vie quotidienne au Japon et décryptait les ressorts historiques et socioculturels de fonctionnement de cette société.

La société japonaise constitue souvent un **mystère** pour l'observateur étranger intrigué par le **contraste d'un développement technologique accéléré et d'une culture des traditions ancestrales**. C'est ainsi qu'à Tokyo les appartements modernes équipés de technologies conservent un *genkan*, espace dans l'entrée pour se déchausser, que les écoliers apprennent à compter avec un boulier *via* un programme sur console de jeu vidéo portable, que les jeunes gens aux cheveux décolorés, les *otakus* « accros » aux nouvelles technologies ou les lycéennes aux allures provocatrices (les *shibuyas*) côtoient les hommes d'affaires sérieux et dévoués à leur entreprise ou des quinquagénaires en kimono, éventail dans une main, téléphone portable dans l'autre ! Si le pays du Soleil Levant a fondé sa croissance sur l'innovation et la modernité, force est de constater que le passé est omniprésent. Comme le note Karyn Poupée dans son ouvrage « *toute construction (physique ou spirituelle) ne tient debout que parce qu'elle s'appuie sur des fondations solides, éprouvées, entretenues, enrichies ou améliorées au fil du temps, au gré des innovations par apports successifs, dans un but : repousser les limites du possible, viser l'idéal.* »

Le contexte de **surpopulation** - 80 % de la population vivent sur les 20 % du territoire constitués par la bande côtière - explique que la jeunesse nipponne tente de fuir l'anonymat par des moyens détournés, en raison d'une longue tradition conformiste qui neutralise l'idée de conflit au sein de la société.

La **mentalité japonaise** est en effet teintée d'un certain **conservatisme**, en dépit des convulsions profondes qui ont bouleversé, au cours de l'après-guerre, les institutions et les valeurs traditionnelles. Les rapports interindividuels, marqués par une extrême déférence à l'égard d'autrui et un respect exacerbé des convenances, se caractérisent également par une certaine difficulté à communiquer, de l'aveu des Japonais eux-mêmes. Les relations hommes-femmes sont rendues problématiques par la crainte de l'autre, laquelle incite également de nombreux jeunes à se replier sur le monde virtuel du numérique. Enfin, le sens absolu du devoir du salarié japonais vis-à-vis de son entreprise ainsi que le respect de la hiérarchie élevé au rang de vertu, sont une caractéristique essentielle des relations du travail.

Comme le confirme la catastrophe du 11 mars, les fréquents désastres naturels liés à un **risque sismique** permanent, (2 000 tremblements de terre par an et 25 dévastateurs depuis la seconde guerre mondiale) obligent les Japonais à vivre avec cette contrainte, à se forger un mental d'acier et à développer l'innovation pour résister à ce fléau. La prévention est érigée en valeur nationale

¹ Karyn Poupée « *Les Japonais* », Tallendier, 2008.

et la téléphonie mobile joue un rôle essentiel dans le dispositif d'alerte. Ce dispositif s'est avéré très efficace, mais c'est le tsunami qui a causé le désastre.

L'ouvrage insiste aussi sur la **capacité de rebondir** qui caractérise le pays : sorti exsangue de la seconde guerre mondiale, le Japon est devenu en un quart de siècle une grande puissance mondiale, le **pionnier des innovations technologiques** et affichait un taux de chômage de moins de 2 % en 1969. Le journaliste explique que « ce rebond spectaculaire trouve sa source dans l'extraordinaire abnégation, la vitalité, le pragmatisme et la solidarité dont ont fait preuve les citoyens, dans la motivation des travailleurs pour produire et innover, dans la vision de quelques dirigeants pour impulser l'industrie et imposer des mesures parfois impopulaires mais finalement efficaces. Certes, le redressement peut s'expliquer par les réformes structurelles initiées par l'occupant américain, au niveau de l'État, des entreprises, des banques et de l'éducation. Mais c'est en s'appuyant sur une volonté collective nationale de s'en sortir que le miracle a été possible. Si l'archipel a réussi à plusieurs reprises à chasser l'envahisseur et à élever le niveau de vie de ses habitants, c'est d'abord en puisant aux tréfonds de sa culture et de ses valeurs héritées de sa très longue et tumultueuse histoire. **Il en est de même aujourd'hui, alors que le pays est à nouveau frappé par la crise.**

Ainsi, à titre d'exemple, la réponse au vieillissement de la population est clair : puisque le pays répugne à faire appel à l'immigration, le Gouvernement a choisi d'investir massivement dans la robotique et de remplacer ouvriers, gardiens, infirmières par des robots humanoïdes qui dépassent aujourd'hui le stade du prototype.

Selon une enquête du Yomiuri Shimbun, 81 % des personnes interrogées s'inquiètent de **l'aggravation de la fracture sociale**, de la **précarité des emplois** surtout pour les plus jeunes : 1 million d'entre eux seraient sans formation et sans avenir, ce qui est d'autant plus grave que la population vieillit. Le mythe de l'emploi à vie vole en éclats, le nombre de sans domicile fixe (SDF) se multiplie...

Le pays voit émerger richesse et dénuement extrême ce qui est nouveau. **La paix sociale se fissure.** Il y a désormais le clan des gagnants et celui des perdants *kachigumi* et *makegumi* : ces expressions fleurissent dans la presse, attestant d'un malaise social. Ce vocable qui s'est d'abord appliqué aux entreprises gagne la société toute entière. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que le succès de Carlos Ghosn dans le sauvetage de Nissan en ait fait un demi-dieu au Japon ! Cela explique aussi pourquoi de nombreux jeunes se lancent aujourd'hui dans la création d'entreprises.

La société japonaise était caractérisée par son égalitarisme et 90 % des citoyens déclaraient, dans les années 1980, appartenir à la classe moyenne. La crise a changé la structure même de la société, engendrant un **stress important** chez de nombreux Japonais. En témoigne le développement d'une **nouvelle industrie antistress** offrant de nouveaux exutoires destinés à permettre aux hommes, mais aussi aux femmes, de décompresser, et facilitant les relations

hommes-femmes encore difficiles dans la mesure où ceux-ci ne sortent pas ensemble, selon la tradition japonaise. L'industrie de la « consolation » est en plein essor : nouveaux lieux de sortie pour les femmes, ouverture de « maids cafés »...

Pourtant, la société japonaise - en apparence du moins, si l'on songe à l'existence d'importants groupes de criminalité organisée, les fameux *yakuza* - semble étrangère à toute violence. Les **relations interpersonnelles sont marquées par une extrême politesse et par un profond respect d'autrui**. Et le taux de délits est un des plus bas au monde. Ainsi, malgré la récession économique et la montée du chômage, le nombre d'affaires traitées par la police japonaise a diminué de 4,7 % en 2008 par rapport à l'année précédente, soit la sixième année consécutive de baisse. Il en résulte un réel sentiment de **sécurité**, à toute heure et en tout lieu.

II. UN PAYS TRÈS ACTIF SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Le Japon a été longtemps caractérisé par un repli du pays sur son **insularité**, jusqu'à ce que les États-Unis le forcent à s'ouvrir à l'Occident au milieu du XIX^e siècle et que la restauration Meiji de 1868 mette en œuvre de nombreuses réformes. Il résultait de ce développement autocentré une propension du Japon à faire preuve d'un certain **protectionnisme** dans ses stratégies économique et commerciale.

Cependant, compte tenu de son passé et de la dépendance de son économie vis-à-vis du reste du monde, sa croissance étant fondée sur les exportations, le Japon est devenu très actif sur le plan diplomatique, se fixant pour objectifs de contribuer à la résolution des problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée : lutte contre la crise financière, non-prolifération et désarmement nucléaires, construction de la paix, création d'une communauté d'Asie de l'Est et la recherche d'un partenariat économique avec l'Union européenne.

A. UN RÉÉQUILIBRAGE DE LA RELATION AVEC LES ÉTATS-UNIS

La relation avec les États-Unis reste la pierre angulaire sur laquelle repose toute la politique étrangère japonaise. Les États-Unis constituent en effet pour l'archipel le dernier recours en cas de crise majeure en Asie du Nord-Est et Washington est conscient que sa présence militaire dans l'archipel est un élément déterminant de son statut de puissance asiatique. Le redéploiement des forces américaines en Asie a conduit à une adaptation du dispositif américain au Japon, qui comprend une meilleure intégration des deux forces. Le territoire du Japon est intégré au système de défense anti-missile, développé conjointement par les États-Unis et l'archipel. En vertu du traité de sécurité nippo-américain de 1951, environ 47 000 soldats américains sont présents sur le territoire japonais, dont plus de la moitié sur la presqu'île d'Okinawa. L'accord signé en 2006 prévoit le

déplacement de la base aérienne de Futenma (Okinawa) vers le nord de l'île, moins peuplé, et le transfert de 8 000 *marines* à Guam. Le gouvernement précédent avait suggéré que la base soit relogée dans une autre partie du Japon, voire en dehors de l'archipel et un groupe de travail mixte a été constitué pour envisager des solutions alternatives.

Bien que sa part soit relativement faible dans les finances de l'État, le Japon occupe, en matière de budget militaire, la cinquième place dans le monde en chiffres absolus. Les « forces d'autodéfense » japonaises sont un corps militaire professionnel disposant de moyens techniques avancés.

Les États-Unis incitent le Japon à participer à la gestion des crises en faisant évoluer le cadre pacifiste de la Constitution (article 9). Avec la guerre en Irak en 2003, la Constitution japonaise a été aménagée pour pouvoir déployer des troupes hors du territoire dans le cadre d'opérations à caractère non militaire (reconstruction, aide humanitaire...). De la sorte, le Japon compte pouvoir renforcer son rôle diplomatique. Tokyo s'est joint en 2009 à la lutte contre la piraterie dans le Golfe d'Aden. Le Parti démocrate affichait la volonté de s'engager plus avant sur la scène internationale, mais uniquement à des fins pacifiques et dans le cadre de missions de l'ONU.

B. L'INTENSIFICATION DES LIENS AVEC LES VOISINS ASIATIQUES

Le premier sommet de l'Asie de l'Est en décembre 2005 a été l'occasion pour les dirigeants des principaux pays d'Asie de réfléchir à une coopération régionale en vue de la création d'une communauté est-asiatique.

La relation du Japon avec ses voisins, **Chine** et **Corée du Sud**, est en amélioration comme en a témoigné le premier sommet trilatéral organisé par les trois pays en décembre 2008, au cours duquel Tokyo, Pékin et Séoul se sont accordés pour coordonner leurs efforts contre la récession. La question de l'interprétation du passé historique n'est cependant pas résolue et nécessite des efforts constants du Japon, de la Chine et de la Corée du Sud pour endiguer toute tentation de repli nationaliste et poursuivre sur la voie de la réconciliation.

Le Japon est très attentif à ce qui se passe chez son **voisin coréen** et à cet égard, s'inquiète de l'accord de libre-échange signé entre la Corée et les États-Unis, perçu comme une menace pour les exportations japonaises d'automobiles et de produits électroniques. Dans ce contexte, le précédent Premier ministre japonais a évoqué lors du Forum de coopération économique Asie-Pacifique une adhésion au partenariat transpacifique.

Au cours des entretiens, la délégation a pu mesurer le pragmatisme du Japon à l'égard de la **Chine** qui est le premier client du Japon depuis 2009 et qui absorbe 19 % de ses exportations. Elle a toutefois ressenti une inquiétude quant à la transparence de son effort d'armement. Les interlocuteurs japonais ont enfin évoqué les enlèvements de dix-sept ressortissants japonais par la **Corée du Nord** qui conditionnent une normalisation de leurs relations.

C. UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Japon a accueilli en juillet 2008 le sommet du G8 à Hokkaido, qui a permis d'obtenir des avancées dans le domaine du changement climatique dans la perspective du régime post-Kyoto. Il affiche un objectif de réduction de 25 % des gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990.

Ce sommet du G8 a été précédé par la quatrième réunion de la conférence de Tokyo sur le développement en Afrique (TICAD IV, mai 2008) en présence de chefs d'État et de gouvernement africains, qui a souligné l'implication forte de Tokyo en tant que bailleur des pays en développement (Tokyo a annoncé à cette occasion un doublement de son aide à l'Afrique). Le Japon, deuxième contributeur au budget des Nations unies, ambitionne d'obtenir un siège permanent au Conseil de sécurité dans le cadre du « G4 » (Japon, Allemagne, Brésil, Inde).

D. LE RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Le partenariat euro-nippon gagne en substance. Le sommet UE-Japon d'avril 2008 à Tokyo a réaffirmé l'approche commune sur les dossiers multilatéraux. Le sommet de Prague de mai 2009 a été consacré notamment à la lutte contre la récession, ainsi qu'aux enjeux climatiques internationaux dans la perspective de la conférence de Copenhague sur le climat. Le sommet UE-Japon de Tokyo d'avril 2010 a permis la mise en place d'un groupe de travail conjoint de haut niveau chargé de réfléchir aux moyens d'approfondir la relation et de définir un cadre pour remplacer le Plan d'Action UE-Japon qui expire en 2011. Ce groupe doit aborder les questions non tarifaires, les investissements ou la propriété intellectuelle.

Un dialogue stratégique euro-japonais sur la situation en Asie orientale a été lancé en 2005 et complété en 2006 par un dialogue sur l'Asie centrale. Les Japonais sont demandeurs d'une coopération économique plus étroite avec l'Union européenne (proposition d'un « Accord d'intégration économique »). L'Union européenne souhaite obtenir un meilleur accès au marché japonais par une levée progressive des obstacles non tarifaires, en particulier dans les domaines des équipements médicaux, des additifs alimentaires, et par le respect des règles de concurrence en matière de marchés publics.

Ce sujet a fait l'objet d'un **entretien de la délégation avec M. Yokoyama, Président de la commission des affaires européennes du Keidanren**. Ce dernier a insisté sur la nécessité de renforcer les liens du Japon avec l'Union européenne. Il s'est en effet inquiété du récent accord signé par l'Union européenne avec la Corée du Sud, qui pourrait être préjudiciable à son pays. Après avoir précisé qu'aucun droit ne frappait les produits français à l'entrée au Japon, il a indiqué que le Japon était prêt à lever tous les obstacles non tarifaires et s'est déclaré opposé au protectionnisme dans l'intérêt des consommateurs. Il a souligné la complémentarité des économies françaises et

japonaises en termes de technologie et le succès des coopérations existantes dans les secteurs de l'automobile et de l'industrie nucléaire.

Un accord de partenariat économique (APE) entre le Japon et l'Union européenne suscite de nouveaux espoirs. Selon les estimations d'un *think tank* européen, les exportations de l'Union européenne de produits pharmaceutiques, secteur occupant désormais la part la plus importante des exportations françaises vers le Japon, pourraient augmenter de 3,4 milliards d'euros grâce à la réduction des barrières tarifaires et non tarifaires qu'apporterait un APE. Plus généralement, un APE augmenterait de 43 milliards d'euros les exportations de tous produits confondus de l'Union européenne vers le Japon, et permettrait au commerce nippo-européen d'atteindre une envergure digne de la taille des deux économies.

Les effets d'un APE ne se limitent pas au commerce. Le Japon est le troisième investisseur le plus important dans l'Union européenne, qui est le deuxième plus grand investisseur au Japon. Au sein de l'Union européenne, 400 000 entreprises japonaises réparties sur 630 sites qui emploient environ 62 000 personnes. Si l'Union européenne pouvait importer à des prix plus attractifs les machines, composants et matériaux japonais dont dépendent les entreprises en France, cela aurait aussi l'effet d'augmenter la compétitivité de ces dernières.

Des projections montrent qu'un APE Japon-Union européenne stimulerait la croissance économique au Japon et dans l'Union européenne en renforçant les échanges commerciaux et l'investissement entre les deux parties. Un APE jouerait également un rôle important pour développer des relations économiques plus complètes et plus complémentaires entre la France et le Japon, en consolidant les coopérations bilatérales déjà existantes, par exemple dans les domaines du véhicule électrique et du photovoltaïque ou pour la croissance verte, une des sujets du Sommet du G8 à Deauville.

Lors de sa visite en France le Premier ministre a expliqué qu'il voulait faire progresser les négociations concernant l'APE (accord de partenariat économique) Japon-UE, et qu'un tel accord contribuerait au renforcement des relations franco-japonaises, ainsi qu'à la reconstruction de l'économie japonaise. **Le Président Sarkozy a répondu que la France souhaitait adhérer à un APE, mais qu'elle attendait des efforts supplémentaires de la part du Japon concernant certaines questions, telles que l'importation de viande bovine française et les barrières non tarifaires.**

III. LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON

A. LES RELATIONS POLITIQUES

La France et le Japon entretiennent un **dialogue politique régulier** sur tous les grands sujets d'actualité internationale : la régulation du système économique et financier et les efforts pour améliorer la gouvernance économique mondiale dans le cadre des réunions du G20, la lutte contre le changement climatique, les questions de sécurité internationale (lutte contre le terrorisme et la piraterie, maintien de la paix, crises régionales). La France apporte son soutien à l'objectif du Japon d'assumer de nouvelles responsabilités politiques sur la scène internationale.

Le dialogue politique bilatéral repose sur la **Déclaration pour un nouveau partenariat franco-japonais**, adoptée lors de la visite du Président Chirac à Tokyo en mars 2005. Les contacts politiques franco-japonais sont fréquents en marge des grandes réunions multilatérales : G8, G20, Nations unies. Les échanges de visites ministérielles sont traditionnellement denses dans le domaine économique et industriel.

La concertation franco-japonaise au niveau des hauts fonctionnaires est régulière et s'organise autour du dialogue stratégique de haut niveau, sous l'égide des Conseillers diplomatiques du Président de la République et du Premier ministre nippon. Ces réunions permettent d'évoquer les grands dossiers d'actualité internationale, en particulier les questions de non-prolifération (dossier iranien, avenir des pourparlers à six sur la Corée du Nord) et la coopération bilatérale. Des consultations annuelles se tiennent également au niveau des Secrétaires généraux des affaires étrangères. La France et le Japon maintiennent une étroite concertation sur la réforme de l'ONU. **La France appuie en particulier la candidature du Japon à un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.**

L'année 2008 a marqué le 150^e anniversaire des relations franco-japonaises (traité de paix, d'amitié et de commerce du 9 octobre 1858). Cet anniversaire a été illustré par une visite du Premier ministre au Japon les 10-12 avril 2008, centrée sur l'approfondissement de la relation économique franco-japonaise. Cette visite a souligné la nécessaire ouverture du marché japonais dans les secteurs encore soumis à des obstacles non tarifaires, les perspectives de coopération dans le domaine de la défense et la qualité du partenariat nucléaire civil bilatéral.

Le 150^e anniversaire a été l'occasion de promouvoir les partenariats franco-japonais dans des domaines innovants, en particulier la coopération décentralisée, la coopération en matière d'aide au développement en Afrique *via* des partenariats sur le terrain et une réflexion commune, ainsi que la coopération économique et technologique avec un symposium bilatéral en novembre 2008 et un renforcement des partenariats entre pôles de compétitivité et clusters japonais.

Certes, le Président de la République française s'était rendu au Japon du 7 au 9 juillet 2008 pour participer au Sommet du G8 de Toyako. La préparation du G8 sous présidence japonaise a offert de multiples occasions de contacts au niveau ministériel. Mais la délégation a pu ressentir une **attente forte de confirmation de ces liens à travers une visite d'État. La communauté japonaise s'est donc réjouie de la visite du président Nicolas Sarkozy le 31 mars 2011, qui a passé quelques heures à Tokyo après avoir assisté au séminaire de Nankin sur la réforme du système monétaire international.**

Il s'est entretenu avec le Premier ministre Naoto Kan et a exprimé son respect et son admiration pour le calme et le courage du peuple japonais face à la plus grande catastrophe que le Japon ait connue depuis l'après-guerre. Il a ensuite assuré, en tant que président du G8/G20, du sentiment de solidarité de l'ensemble de la communauté internationale envers le peuple japonais. Le Premier ministre Kan a sincèrement remercié la France pour son chaleureux témoignage de sympathie, de soutien et de solidarité tout en soulignant la détermination du peuple japonais à s'unir pour faire face et surmonter la catastrophe.

En outre, le Premier ministre Kan a expliqué en détail l'état actuel et les perspectives d'évolution de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi. Tout en affirmant que la France était prête à offrir toute l'aide nécessaire au Japon, le Président Sarkozy a déclaré qu'il souhaitait discuter de la sûreté nucléaire lors des conférences internationales telles que le prochain Sommet du G8. Le Premier ministre Kan a approuvé cette proposition.

A la fin de cet entretien, le Président français a invité le Premier ministre japonais à une visite officielle en France avant le Sommet du G8. Ce dernier a conclu la rencontre en soulignant que *« c'est dans le besoin que l'on reconnaît ses vrais amis »*.

M. Naoto Kan a répondu à cette invitation le 25 mai 2011, visite marquée par une cérémonie aux Invalides. Il a remercié la France d'avoir mis le thème de la solidarité avec le Japon à l'ordre du jour du G8 de Deauville. Il a été décidé de mettre en place des pourparlers stratégiques entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays, et pour engager des négociations officielles sur l'accord entre le Japon et la France concernant les mesures de sécurité pour la protection des informations classifiées.

Enfin, le Président de l'Assemblée nationale vient de se rendre au Japon où il a rencontré le nouveau Premier ministre et a assisté à une cérémonie à la mémoire des disparus de Sendai.

Votre président se félicite de cette reprise des relations bilatérales qui marque un tournant dans les relations entre la France et le Japon.

Lors de sa visite au Sénat le 27 juin dernier, M. Chiaki Takahashi, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a confirmé ce renforcement de nos liens d'amitié.

B. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES

Les échanges économiques franco-japonais demeurent déséquilibrés, le taux de couverture des importations françaises par les exportations se situant à environ **55 %**.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de la France en Asie après la Chine, **mais seulement le 11^e fournisseur et 12^e client de la France**. Les exportations françaises vers le Japon diminuent depuis 2008 en raison du ralentissement de l'économie mondiale, de même que les importations françaises en provenance du Japon.

L'archipel est la première destination des investissements français en Asie, et cette réussite tempère la persistance de notre déficit commercial. Le stock des investissements directs étrangers français au Japon atteignait fin 2008 1 465 milliards JPY (9,6 milliards d'euros), ce qui fait de la France **le troisième investisseur** derrière les États-Unis et les Pays-Bas.

La réussite de l'alliance entre Renault et Nissan, pari au départ risqué, a marqué jusqu'au public japonais. Renault demeure aujourd'hui le premier investisseur français au Japon, suivi d'AXA et de BNP Paribas. Le nombre des implantations françaises au Japon s'est stabilisé autour de 420 entités en 2008 (200 seulement en 1980). Les investissements réalisés par la France au Japon représentant 8 % du total des investissements au Japon. La France est l'un des premiers investisseurs européens au Japon, devant le Royaume-Uni et l'Allemagne, avec une forte composante industrielle et financière.

En France, le stock des investissements japonais se monte fin 2008 à environ 9 milliards d'euros, ce qui place l'Hexagone au **troisième rang** des pays **d'accueil en Europe** derrière les Pays-Bas et le Royaume-Uni. En 2008, le flux des investissements directs à l'étranger japonais représente 1,24 milliard d'euros, soit une hausse de 43 % par rapport à 2006. La présence japonaise en France est très forte avec près de 600 implantations employant environ 63 000 personnes sur le sol français. Selon l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), 1 100 emplois ont été créés par les entreprises japonaises en France en 2008.

La délégation observe que l'image positive de la France est toujours portée par le monde du luxe, de l'art de vivre, de la culture de l'histoire et des traditions.

Le Japon est en train de devenir populaire chez les jeunes Français du fait du développement de la *pop culture* nipponne, à travers les jeux vidéo ou les mangas. La tenue d'un salon du manga à Paris ou de *Japan expo* à Montreuil est à cet égard significative. La France est le **premier marché extérieur pour les produits dérivés de la culture nipponne**. Enfin la multiplication des restaurants japonais en France et des restaurants français au Japon témoigne de ce regain d'intérêt réciproque.

C. LA COOPÉRATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La première priorité de la France au Japon est la coopération universitaire et scientifique, organisée autour de **130 accords conclus par les établissements d'enseignement supérieur**. La création du collège doctoral franco-japonais en sciences humaines et sociales a permis de fédérer les meilleures universités françaises et japonaises. La suppression de la deuxième langue obligatoire dans le secondaire au Japon a cependant fait baisser l'apprentissage du français, supplanté aujourd'hui par le chinois et le coréen.

La coopération scientifique et technologique est au cœur des partenariats avec le Japon : le rapprochement des pôles de compétitivité français et des clusters japonais est une priorité des deux pays. Nos priorités de coopération recourent celles mises en avant par les autorités japonaises. Le programme conjoint « frontières de la science » permet des échanges de chercheurs fructueux pour les deux pays.

Le **nucléaire** est un domaine privilégié de coopération à l'image du projet ITER, partenariat multilatéral où la France et le Japon occupent une place centrale. La construction de ce réacteur de fusion thermonucléaire est ainsi pilotée, sur le site de Cadarache, par un directeur général japonais, et elle implique 100 à 200 chercheurs japonais également logés sur place.

Le Japon, qui était candidat pour accueillir le réacteur sur son sol, bénéficie d'importantes compensations financières et technologiques, apportées à hauteur de 25 % par la France et 25 % par plusieurs partenaires européens (montant : environ 150 millions d'euros). Dans le cadre de cette « approche élargie », certains équipements du projet ITER sont implantés au Japon (site de Rokkasho-Mura), avec une forte participation de chercheurs français.

La forte similitude des programmes nucléaires français et japonais permet également de développer des partenariats industriels très actifs dans de multiples autres domaines, en particulier : réalisation par AREVA en partenariat avec les industriels japonais de la première usine de retraitement nipponne (Rokkasho-Mura) ; création par AREVA et Mitsubishi Heavy Industries (MHI) de ATMEA, société qui développe et commercialise un réacteur de 3^e génération de taille moyenne (1 100 MW) ; coopération en matière de recherche entre le CEA et son homologue japonais JAEA.

C'est ce qui explique le rôle majeur jugé par notre pays, et notamment par AREVA, dans l'aide à la centrale de Fukushima.

Lors de sa visite, le Premier ministre japonais a déclaré que le Japon visera à mettre en œuvre le plus haut niveau de sûreté nucléaire au monde tout en menant une enquête approfondie sur les causes de l'accident nucléaire. Il a également annoncé que le Japon partagera les informations et enseignements tirés de l'accident avec la communauté internationale et qu'il mènera les discussions internationales à ce sujet. Concernant la future politique énergétique du Japon, l'ancien premier ministre M. Kan avait expliqué que le Japon mettrait en place d'une politique fondée sur quatre grands axes, dans laquelle des mesures sur les

énergies renouvelables et la conservation d'énergie complèteront les mesures déjà existantes sur l'énergie nucléaire et les carburants fossiles. Il a remercié la France pour son soutien lié au traitement de l'eau hautement irradiée.

Le nouveau chef du gouvernement s'est déclaré partisan du redémarrage des centrales nucléaires actuellement à l'arrêt, lorsque leur sûreté aura été vérifiée.

Enfin, **le 150^e anniversaire des relations franco-japonaises a souligné la vigueur de la coopération culturelle franco-japonaise, qui repose très largement sur le mécénat des grandes entreprises.** Cet anniversaire a été marqué par environ un millier d'événements culturels dans les deux pays, dans les capitales comme dans les régions. A cette occasion, certaines œuvres japonaises majeures ont été, pour la première fois, présentées en France.

D. LE DYNAMISME DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Près de **soixante liens de coopération décentralisée** unissent aujourd'hui les collectivités territoriales françaises et japonaises, le plus souvent sous la forme de jumelages. Ils permettent de traiter de sujets concrets d'intérêt commun, tels les transports, l'environnement et l'aménagement urbain.

Le groupe d'amitié France-Japon du Sénat a pu en prendre la mesure à travers l'organisation, en janvier 2010, conjointement avec le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR) d'un Colloque consacré au développement durable en France et au Japon¹.

Les premières Assises franco-japonaises de la Coopération décentralisée se sont tenues en octobre 2008 à Nancy, sous l'impulsion du maire de la ville, M. André Rossinot, dans le cadre de la commémoration du 150^e anniversaire des relations diplomatiques. Cette réunion a permis d'enrichir les relations franco-japonaises d'une nouvelle dimension et de susciter des projets innovants de la part des régions et des départements français et de leurs homologues japonais, en présence de nombreux élus des deux pays. Les deuxièmes Rencontres de la coopération décentralisée ont eu lieu les 12 et 13 mai 2010 à Kanazawa et une troisième édition se déroulera à Chartres en juillet 2011.

60 collectivités territoriales françaises sont engagées au Japon dans près de 70 projets de coopération décentralisée. La plupart de ces coopérations décentralisées concerne des jumelages de villes à villes. Ainsi, Paris, Marseille, Nancy, Nantes et Lyon sont liées à des villes japonaises. Il existe également des partenariats entre les Conseils généraux français et les départements japonais. Le Conseil général de l'Aveyron, le Conseil général de la Seine et Marne, le Conseil général du Vaucluse et celui du Val d'Oise, entre autres, sont concernés. Aucune région française n'est engagée au Japon.

¹ Colloque franco-japonais organisé par le Centre japonais des collectivités locales, « Le développement durable en France et au Japon », vendredi 22 janvier 2010, Palais du Luxembourg, Paris.

La coopération la plus ancienne remonte à la fin des années 50 (Paris), après que les relations franco-japonaises, ont été normalisées suite à la signature du traité de San Francisco en 1951. L'essentiel des partenariats a été signé à partir des années 1980 et surtout au cours des années 1990.

Les domaines privilégiés des coopérations décentralisées franco-japonaises concernent :

- la culture et la francophonie
- le patrimoine et le tourisme
- l'enseignement et l'éducation
- le développement économique local
- l'environnement
- la jeunesse et le sport

1. La coopération entre les Conseils généraux et le Japon

Elle est diverse et peut aussi bien donner lieu à l'organisation de rencontres économiques (PME/PMI) qu'à des échanges d'étudiants ou à la participation à des salons professionnels et technologiques.

En 1987, le Conseil général du Val-d'Oise a signé une convention d'échanges et de partenariat dans les domaines de l'économie, de la culture et de l'enseignement supérieur avec l'Assemblée préfectorale d'Osaka.

En 1991, le Conseil général de la Seine-et-Marne et le Département de Hyogo ont mis en place une convention de partenariat. Elle concerne les secteurs de l'économie, de la culture et du tourisme.

En 2000, le Conseil général de l'Aveyron a aussi conclu une convention de partenariat avec le Département de Hyogo, il s'agit pour les deux collectivités de développer des relations culturelles, économiques, scientifiques, touristiques et administratives.

Le Conseil général du Vaucluse est lié au département de Tochigi. Le pacte d'amitié existe depuis 1989 et une nouvelle convention de coopération doit être signée prochainement.

2. La collaboration entre les villes françaises et le Japon

Cette collaboration prend plusieurs formes : échanges d'élèves, culturels, d'expériences, développement économique, etc.

La Ville de Paris entretient un lien très ancien avec les collectivités territoriales japonaises, au premier rang desquelles Kyoto et Tokyo.

Après son jumelage exclusif avec Rome, signé en 1956, c'est en effet avec Kyoto que Paris a engagé, dès 1958, son premier accord d'amitié et de

coopération. Il s'agit de l'accord le plus ancien avec une collectivité territoriale française et une collectivité territoriale japonaise. Son cinquantième anniversaire a été fêté en 2008 en marge des premières assises de la coopération décentralisée franco-japonaises de Nancy.

L'accord d'amitié entre Paris et Tokyo a été établi en 1982.

Les relations entre Kyoto, Tokyo et Paris ont surtout prospéré dans le domaine culturel, mais les échanges portent aussi sur les transports, l'urbanisme, la jeunesse ou encore le sport.

Paris a également des liens avec Hiroshima, présidente de l'association mondiale des maires pour la paix, qui œuvre à l'émergence d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La Ville de Paris a engagé un échange en matière économique avec Osaka, qui n'a pas à ce stade débouché sur la signature d'un accord d'amitié et de coopération.

Enfin, la Ville de Paris accueille de très nombreuses délégations techniques ou d'élus en provenance du Japon, qu'il s'agisse de délégations municipales, provinciales, ou de niveau ministériel. Les thèmes de discussion et de visites les plus fréquents sont : les transports, et en particulier Vélib', l'assainissement, et notamment le traitement des déchets ménagers et le réseau d'égouts, la réhabilitation urbaine des quartiers anciens, les politiques sociales à destination des personnes âgées ou encore l'organisation politique et administrative de Paris et son lien avec l'État.

Marseille est liée est à Kobe par une convention de partenariat depuis 1961. Elle se fixe pour objectif la collaboration dans les secteurs de la culture, des risques naturels et de l'urbanisme.

Nantes a signé un pacte de partenariat avec Niigata en 1999. Elle a donné lieu à des manifestations culturelles (souhaits réciproques d'échanges muséographiques et musicaux) et se fixe aussi des objectifs en matière d'économie, d'éducation et d'administration municipale. Exemples récents de projets menés : organisation d'une exposition du Musée des Beaux Arts de Nantes à Niigata en 2002 (à l'occasion de la Coupe du Monde de Football), présence régulière au festival de Jazz à Niigata (août) et aux Rendez-Vous de l'Erdre (septembre).

La ville de **Lyon** est très active dans sa collaboration avec Yokohama. Leur jumelage date de 1959 et a été à l'origine de rencontres annuelles dans le secteur la biotechnologie, du festival du film français à Yokohama, d'opérations gastronomiques de chefs lyonnais dans cette même ville, etc.

3. Les difficultés rencontrées

La coopération décentralisée franco-japonaise souffre d'un certain nombre de difficultés.

Parmi celles-ci, on trouve surtout l'éloignement, qui se traduit par des coûts de transports élevés, ainsi que la barrière linguistique. La différence de culture qui suscite attirance et fascination, peut être également facteur d'incompréhension.

Enfin, les différences de moyens financiers posent quelques difficultés. Elles sont liées d'une manière générale à une différence de taille et de moyens entre collectivités françaises et japonaises. Les écarts parfois constatés entre partenaires peuvent nuire au développement des coopérations. A ceci s'ajoute des contraintes budgétaires du côté français qui occasionnent pour certaines collectivités françaises des difficultés à financer les manifestations liées à leur coopération au Japon.

4. Nouvelles dynamiques d'échanges et émergence de nouveaux champs de coopération

Limitées jusqu'à présent à des champs classiques de coopération-jumelage, dans les domaines culturels, du renforcement de la compréhension mutuelle ou des échanges de jeunes, les coopérations décentralisées franco-japonaises ont connu à partir de 2008 un nouvel élan.

Afin de donner un nouveau souffle aux coopérations décentralisées franco-japonaises, la France et le Japon ont décidé de réunir tous les 3 ans les collectivités territoriales françaises et japonaises.

Les 1^{res} Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise se sont tenues les 27 et 28 octobre 2008 à Nancy dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire et du 35^e anniversaire des relations entre Nancy et la ville de Kanazawa. Organisées par la ville de Nancy, fortement portées par son maire, André Rossinot et le maire de Kanazawa, Tomatsu Yamade, elles ont constitué l'un des événements phares du 150^e anniversaire des relations franco-japonaises participe d'ailleurs aux rencontres de Nancy. Elles ont été soutenues par le MAEE (Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales).

Les rencontres de Nancy qui ont porté sur le développement durable, les questions de société et sur l'économie ont permis de donner un nouvel élan aux relations entre les collectivités locales françaises et japonaises. Cet approfondissement se fera notamment dans le contexte de mise en œuvre de politiques de décentralisation et d'expériences de gestion locale sur lesquelles nos deux pays ont beaucoup à échanger. Les deux parties ont décidé de travailler ensemble sur la gestion des villes et des territoires dans son aspect global, afin de susciter des échanges d'expériences et d'identifier des bonnes pratiques, dans un contexte de mondialisation qui affecte en profondeur le rôle des villes et des régions.

Les 2^{es} Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise se sont tenues les 12 et 13 mai 2010 à Kanazawa, au Japon. Elles ont été organisées par le maire de Kanazawa et le maire de Nancy, en collaboration avec

Cités Unies France et avec le soutien de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

Ces deuxièmes rencontres, qui ont été un vrai succès, ont porté sur la gouvernance locale et le développement durable. Près de 80 élus dont une quarantaine de maires français (le maire de Nancy, de Grenoble, l'adjoint au maire de la Ville de Paris, le Président de l'assemblée des départements de France...) ont fait le déplacement à Kanazawa.

De ce constat de réussite et de la qualité de la relation franco-japonaise qui se fonde sur des valeurs communes est née la volonté de s'appuyer davantage sur les coopérations décentralisées existantes, qui concernent le domaine culturel, afin de renforcer et de développer les liens de coopération vers de nouvelles thématiques.

D'une part, vers des coopérations de type universitaire, scientifique ou économique (objectifs de poursuite de l'attractivité et de la compétitivité des territoires notamment).

D'autre part, la décentralisation est devenue un thème central de politique publique au Japon et les villes japonaises sont demandeuses de coopération de type institutionnel ou en ce qui concerne la gouvernance dans les domaines du tourisme, de l'urbanisme, des transports et de l'aménagement urbain.

Enfin, la piste des coopérations triangulaires avec des collectivités locales de pays tiers, notamment en Afrique est également à suivre.

Les 3^{es} Rencontres de la coopération décentralisée franco-japonaise se tiendront du 27 au 30 août 2012 à Chartres et auront pour thème : « Les collectivités territoriales face à la mondialisation ».

E. L'AVENIR DU LYCÉE FRANCO-JAPONAIS DE TOKYO

La crise engendrée par le séisme du 11 mars a affecté la vie de tous, notamment celle du millier d'élèves français, japonais et de pays tiers scolarisés au Lycée franco-japonais de Tokyo. Afin d'assurer la continuité du service public de l'éducation pour les nombreux enfants qui se trouvaient toujours à Tokyo, le lycée a rouvert dès le 4 avril. Près de 700 enfants ont depuis repris le chemin de l'école à Tokyo, mais 350 sont temporairement ou définitivement scolarisés en France ou dans les établissements français ou dans les établissements français de la zone Asie.

Le retour au niveau des effectifs atteint avant le séisme prendra sans doute un certain temps. Cet établissement pourrait dans ce cas faire face à des difficultés financières, au moment où nous construisons le nouveau lycée, qui doit ouvrir en 2012 sur le site de Takingawa.

Dans son discours devant la communauté française, prononcé à Tokyo le 31 mars, le Président de la République a souligné l'importance qu'il attachait au futur du lycée : « *Je n'oublie pas non plus le nouveau lycée de Tokyo qui est en*

cours de construction : nous veillerons à ce que le chantier se poursuive dans les meilleures conditions. Quel plus beau projet d'avenir peut-on porter ces temps-ci qu'un lycée franco-japonais, socle d'une communauté française dynamique et symbole du lien qui unit nos deux pays ? ».

La pérennité du lycée constitue en effet un enjeu essentiel pour la communauté française, qui se distingue par son enracinement profond dans la société japonaise. Elle constitue aussi un message fort pour le Japon en ce que la poursuite de notre projet « Takinogawa 2012 » marquera de manière très symbolique la confiance de la France dans l'avenir du Japon.

Votre délégation estime donc **indispensable que les pouvoirs publics se mobilisent en faveur de ce projet**, notamment à travers l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et y sera attentive au cours de la prochaine loi de finances.

F. LA DÉLICATE QUESTION DE LA SITUATION DES ENFANTS DE COUPLES FRANCO-JAPONAIS EN CAS DE DIVORCE

Le Sénat a été saisi de la question de la situation des enfants de couples franco-japonais en cas de divorce, à travers de dépôt de deux propositions de résolution déposées, d'une part par M. Richard Yung au nom du groupe socialiste et d'autre part M. Louis Duvernois au nom du groupe UMP, ces deux sénateurs représentant les Français établis hors de France¹.

Ils constatent que le renforcement des liens entre la France et le Japon se traduit par la hausse du nombre de mariages franco-japonais et du nombre d'enfants binationaux - 233 naissances en 2009 pour 321 mariages - mais aussi du nombre de séparations et de divorces. Il en découle un certain nombre de conflits : des enfants ont été enlevés en France et amenés au Japon, alors que le parent français avait l'autorité parentale. En effet, faute de convention bilatérale, les autorités japonaises ne reconnaissent pas nos décisions de justice et, n'ayant pas signé la convention de La Haye, ne sanctionnent pas les déplacements illicites d'enfants, laquelle Convention vise tout à la fois à faciliter l'accès à la justice dans tous les États signataires mais aussi à protéger les intérêts de l'enfant enlevé. Les parents privés de leur enfant enlevé vers ou depuis le Japon ont ainsi, en l'état, peu d'espoir de le voir revenir et de grandes difficultés à y accéder ; le Japon et la France ne partageant ni la même conception de la famille, ni la même conception du droit de visite.

L'article 766 du code civil japonais permet ainsi au juge d'ordonner toutes les mesures dites nécessaires à l'intérêt de l'enfant, dont celles d'accorder ou de refuser un droit de visite, sachant par ailleurs que dans les affaires familiales, l'absence d'exécution des jugements n'est pas sanctionnée. L'article

¹ Proposition de résolution n° 674 rectifié (2009-2010) de M. Richard Yung et plusieurs de ses collègues, déposée au Sénat le 13 juillet 2010.

Proposition de résolution n° 94 (2010-2011) de M. Louis Duvernois et plusieurs de ses collègues, déposée au Sénat le 6 novembre 2010.

819 prévoit quant à lui que la garde de l'enfant n'est accordée qu'à un seul parent : la mère dans 80 % des cas. Le père n'étant pas considéré - sur la base du socialement construit - comme la personne la plus importante au développement de l'enfant.

Bien des parents, des pères le plus souvent, sont ainsi privés de contact avec leurs enfants, ce qui a des effets psychologiques graves, comme l'atteste la triste actualité.

Tout en reconnaissant que le Gouvernement japonais a récemment pris des initiatives encourageantes, au nombre desquelles figurent la **création d'un comité de conciliation franco-japonais** et la collaboration entre les ministères de la justice et des affaires étrangères, les auteurs des propositions de résolution ont souhaité aller plus loin en **demandant que le Japon ratifie la Convention de la Haye** (sur les 191 États reconnus par l'ONU, 82 ont l'ont déjà fait).

La ratification par le Japon de cette Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants permettrait la reconnaissance des droits parentaux, laquelle dispose en outre qu'un État n'est pas obligé d'ordonner le retour de l'enfant s'il est établi « *qu'il existe un risque grave* » qui l'expose « *à un danger physique ou psychique ou (...) le place dans une situation intolérable* ».

Au cours de la séance publique du 25 janvier 2011, la majorité des orateurs représentant l'ensemble des groupes politiques ont considéré que cette ratification constituerait un progrès et qu'elle bénéficierait également aux parents japonais privés de leur enfant.

Mme Michèle Alliot-Marie, alors ministre des affaires étrangères et européennes, a estimé que cette résolution touchait à un problème des plus sensibles, des parents n'hésitant pas à enlever leur enfant, pour le soustraire à toute relation avec l'autre parent. Elle a émis le vœu que le travail du comité franco-japonais porte ses fruits et s'en est remis à la sagesse du Sénat.

Le Sénat a adopté les deux propositions de résolution dont la discussion avait été jointe et dont le texte figure en annexe au présent rapport¹.

Ce débat a permis une **accélération du processus d'adhésion** à la Convention de la Haye entérinée par la décision du Conseil des ministres du Japon du 20 mai 2011.²

¹ Cf. annexe page 65.

² Cf annexe page 67.

SECONDE PARTIE : LE JAPON À L'HEURE DU NUMÉRIQUE

I. REGARDS SUR L'INDUSTRIE CULTURELLE AU JAPON

A. LE SECTEUR DU LIVRE

La délégation a visité la Bibliothèque nationale de la Diète pour s'informer sur la politique de numérisation du Japon. Elle a également été reçue au siège de Dai Nippon printing et a visité le musée du manga à Kyoto.

1. La Bibliothèque nationale de la Diète

La Bibliothèque nationale de la Diète est issue de la fusion en 1948 de la Bibliothèque impériale et de la Bibliothèque des deux chambres parlementaires.

Une de ses missions principales est de prêter assistance à la Diète en lui apportant les informations et analyses appropriées.

Par l'intermédiaire de ses bibliothèques annexes, elle offre les mêmes prestations aux ministères, agences gouvernementales et à la Cour suprême.

De plus, toute personne majeure quelle que soit sa nationalité peut solliciter les services de la Bibliothèque nationale.

Ses autres missions recouvrent :

- l'acquisition et l'échange de tous types de publication ;
- la préservation de l'héritage national ;
- la compilation de catalogues ;
- la coopération inter-bibliothèques, tant au plan national qu'international.

Au cours de l'entretien accordé à la délégation, M. Nagao a indiqué que l'objectif de la Bibliothèque nationale de la Diète était de rendre les œuvres accessibles au plus grand nombre de citoyens. C'est ce qui a déterminé une politique ambitieuse de numérisation qui devrait atteindre un million d'ouvrages d'ici la fin de l'année 2011.

La numérisation a d'abord porté sur 20 000 livres précieux ou rares et 58 000 restent à numériser. Par ailleurs, 156 000 livres publiés avant 1958 sont

consultables sur Internet. Dans le dernier collectif budgétaire, le Gouvernement a débloqué un budget spécifique de 12,7 milliards de yen pour poursuivre la numérisation qui concernera 9 millions de livres, 8 millions de périodiques et 35 millions de documents divers. La numérisation porte sur les œuvres dont les droits d'auteur sont expirés. Selon M. Nagao, ce budget ne suffira pas : il devrait être cinq fois supérieur pour numériser l'ensemble des ouvrages de la bibliothèque.

M. Nagao a insisté sur le fait que la Bibliothèque nationale a fait clairement le choix de ne pas recourir à un partenariat avec Google, comme cela était affirmé à la conférence organisée par l'Université de Tokyo en 2009, à laquelle participait M. Jean-Noël Jeanneney. Il a considéré que c'est à l'État de la faire sur fonds publics.

Cependant, il a observé que Google avait fait appel aux éditeurs japonais pour lancer Google Edition, considérant à titre personnel que cela posait un problème.

Il a estimé que l'idéal serait de disposer d'une législation pour le dépôt légal numérisé, ce qui réglerait toutes les difficultés. Les éditeurs japonais n'ont pas encore tranché, étant encore très hésitants sur toutes ces questions.

La coopération internationale entre États lui a semblé indispensable pour permettre une alternative à Google.

2. Le livre numérique

La délégation s'est rendue au siège de **Dai Nippon Printing** (DNP), entreprise d'imprimerie fondée en 1876 qui se diversifie aujourd'hui dans le multimédia à travers sa filiale **Mobilebook.jp** (MBJ).

DNP emploie 39 000 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 614 millions d'euros. Le groupe a des implantations dans 12 pays. Il existe un partenariat avec le musée du Louvre s'appuyant sur la technologie de la réalité augmentée. La communication représente 45 % du chiffre d'affaires et fournit des produits et des services à 30 000 clients. Elle se développe aujourd'hui dans le secteur du livre numérique dont le marché est en pleine croissance.

Le marché du livre électronique est en forte croissance (multiplié par 25 au cours des cinq dernières années) et si le volume n'est pas encore considérable, sa valeur a doublé depuis 2007. Le Japon a été précurseur puisque dès 1998 est né le « **Consortium du Livre électronique** » regroupant 140 firmes (éditeurs, distributeurs, librairies, fabricants de software et de hardware et une compagnie de téléphone) pour développer ce produit.

L'édition numérique s'est développée avec le manga. Première société mondiale dans ce domaine, Solmar, filiale de NTT justifie cette croissance par le haut débit fixe et mobile : (70 millions de téléchargements par mois, 30 000 titres disponibles).

Le livre numérique gagne les autres secteurs de l'édition et on a vu l'apparition des premiers bestsellers mobiles. Le premier du genre, le roman *Koizura*, écrit sur portable et pour portable par un auteur anonyme répondant au pseudonyme de Mika, a d'abord été téléchargé par 6 millions de lecteurs du site spécialisé « Maho no ilando ». Par la suite, le bestseller a été décliné en livres physiques (2,5 millions d'exemplaires vendus), puis en film.

Au cours de l'entretien, M. Nomura, président de MBJ, a estimé que le marché du livre numérique allait exploser grâce aux tablettes. Sa société fondée en 2005 regroupe déjà 1 000 librairies électroniques et les éditeurs en sont actionnaires. MBJ est fournisseur de contenus pour les librairies électroniques.

Il a considéré que le livre papier avait encore de l'avenir et souligné que sa société visait un équilibre entre livre papier et livre numérique. Il est clair que les coûts vont diminuer. La baisse du prix de revient est d'environ 40 % par rapport au livre papier, au bénéfice des éditeurs.

Dai Nippon Printing vient d'ailleurs de lancer avec l'opérateur NTT DoCoMo **un service de distribution de livres numériques** pour mobiles, tablettes et PC, **en parallèle d'une offre imprimée**. Leur entreprise commune, baptisée **2DFacto**, gèrera leur librairie virtuelle commune basée sur le service existant de livres numériques de DNP.

Ils envisagent d'abord de proposer 100 000 titres de livres, mangas et magazines, à un coût inférieur d'environ 10 à 20 % à celui des versions imprimées sur une multitude de supports fournis par NTT DoCoMo.

Au cours de l'année 2011, l'offre numérique a été combinée avec celle proposée par plusieurs réseaux de librairies. 2DFacto vise un chiffre d'affaires de 40 à 50 milliards de yens d'ici cinq ans.

3. Le phénomène du manga

A l'occasion de son passage à Kyoto, la délégation sénatoriale a eu l'opportunité de **visiter le Musée international du manga**, qui attire chaque année, près de 280 000 visiteurs. Le fonds du musée comprend 300 000 volumes. Il est possible d'assister à des démonstrations par des artistes, voire de s'inscrire à un atelier pour s'essayer à une création personnelle. Des expositions spéciales mettent en valeur divers aspects du manga et différents types de médias.

Dans l'univers culturel populaire nippon, la bande dessinée occupe une place à part, tant par son histoire que par sa richesse éditoriale et l'étendue de son lectorat. **Le manga représente la moitié du milliard et demi d'exemplaires d'ouvrages en tous genres imprimés chaque année**, qu'il s'agisse de magazines dont chaque volume est tiré par millions, et vendus en kiosques ou *kombini*, de livres au format de poche tirés de séries publiées en feuilleton¹.

¹ Cf. annexe, p. 58 (le poids du manga)

La possibilité de lire ces magazines dans les rayons a été réduite par l'emballage plastique des revues, mais un marché de l'occasion s'est développé.

Des mangas cafés se multiplient offrant en outre des rayons de manga et de DVD d'animation.

Enfin les téléphones mobiles offrent aujourd'hui un nouveau canal aux mangas : on comptait en 2008 80 sites de téléchargement référencés sur les portails Internet mobile des principaux opérateurs de télécommunication.

Le manga est même devenu un outil majeur de communication et le Gouvernement japonais n'hésite pas à publier sous cette forme des argumentaires pour justifier sa politique dans des secteurs aussi divers que la défense, la justice ou les innovations technologiques.

Cette culture manga s'exporte bien y compris vers la France : une bande dessinée sur deux est maintenant un manga !

B. LE PAYSAGE AUDIOVISUEL

1. La télévision

Le système de diffusion japonais se compose de deux catégories d'entreprises de diffusion : la **NHK** (*Nihon Hōsō Kyōkai*) d'une part, et un **réseau de chaînes commerciales régionales**, de l'autre. Du fait de son statut spécial, la NHK n'est ni une entreprise d'État ni une société publique. La télédiffusion par ondes hertziennes (par opposition au satellite) est toujours la norme au Japon. Cependant, le gouvernement encourage une réorientation rapide vers la télédiffusion par satellite dans le cadre de ses efforts visant à assurer une cohérence parmi les diffusions terrestres, les diffusions par satellite et les transmissions par câble.

La NHK réalise des diffusions à l'échelle nationale et locale par le biais de deux chaînes de télévision (l'une généraliste, l'autre éducative) une station radio FM et deux stations radio AM. Elle effectue également des diffusions internationales dans 22 langues à travers le monde. La télédiffusion commerciale se compose de cinq réseaux : NNN (Nippon Television Network Corporation [NTV]), JNN (Tokyo Broadcasting System, Inc. [TBS]), FNN (Fuji Telecasting Co., Ltd.), ANN (Asahi National Broadcasting Co., Ltd.), et TXN (Television Tokyo Channel 12, Ltd.).

Il existe deux réseaux principaux de radiodiffusion commerciale AM : Le Réseau radio du Japon et le Réseau radio national. La radiodiffusion commerciale FM est dominée par l'Association de radiodiffusion FM du Japon, qui opère un réseau national dont la station clé est Tokyo FM.

En dehors du réseau hertzien, le Japon offre deux réseaux par satellite dont bénéficie le tiers des foyers. Les transmissions par satellite de NHK BS ont démarré à grande échelle en 1989 avec deux chaînes. En 1991, WOWOW, la première chaîne commerciale japonaise de télédiffusion par satellite, a vu le jour.

En décembre 2000, la diffusion numérique par satellite était introduite avec 10 chaînes de télévision ainsi que des stations de radio et des chaînes de diffusion de données. La diffusion par satellite de communication (CS) de type analogique a débuté en 1992. En 1996, PerfecTV (actuellement SKY PerfecTV) lançait au Japon la diffusion télévisée par CS numérique.

La délégation s'est rendue au siège de la NHK où elle s'est entretenue avec M. Kanada, general managing director de NHK et M. Obara, chef de bureau de « NHK on demand ».

L'entretien a porté sur le financement de la télévision publique japonaise assuré par la redevance. Il n'y a **aucune publicité sur les deux chaînes publiques**.

La diffusion analogique doit cesser en 2011. La diffusion de la télévision numérique terrestre a débuté dans trois zones pilotes en 2003 et l'extinction de l'analogique est prévue pour 2011 comme en France.

Une présentation a également été faite **de la télévision à la demande** de NHK. Lancée le 1^{er} décembre 2008, cette offre propose 10 à 15 émissions télévisées par jour, disponibles 7 jours sur 7 et 5 programmes de journaux télévisés. L'offre est complétée par un accès à des archives de programmes comprenant plus de mille émissions. Ces archives sont enrichies chaque année de plus de mille nouvelles émissions enregistrées. Le démarrage est lent car l'offre est limitée à 3 000 titres en raison des difficultés avec les ayants droit et l'absence d'équivalent de l'Institut national de l'audiovisuel. Le service affiche 450 000 utilisateurs dont 8 % d'actifs et l'activité est encore déficitaire.

Cette diversification des programmes s'inscrit dans un contexte d'explosion des ventes de téléviseurs dont les achats ont été dopés par un système étatique de subvention (éco-points en fonction du niveau écologique des appareils acquis) pour accélérer le renouvellement des postes avant l'extinction de l'analogique. C'est ainsi que **26,5 millions de postes ont été vendus**, soit un nouvel achat pour cinq habitants !

2. La radio numérique terrestre

La radio n'est pas un média d'envergure au Japon, se plaçant loin derrière les chiffres de la télévision, d'Internet ou même de la presse écrite. Par ailleurs, son audience continue de décroître au profit des médias précités. Enfin, la consommation passive qu'en font les Japonais rend la diffusion de contenus complémentaires et interactifs peu pertinente, ce qui risque de priver ses promoteurs d'un argument de poids.

La mise en place de la RNT est pilotée par le DRP (Digital Radio Promotion) un consortium d'entreprises placé sous le patronage du ministère de l'intérieur et des communications. Plus de 70 organisations ont rejoint le groupe, parmi lesquelles la NHK, chaîne de TV et radio nationale, et d'autres acteurs majeurs des domaines de la radio et de la télévision. Le DRP est autofinancé par les contributions de ses membres. Outre le pilotage de la mise en place effective du service de RNT, ses missions consistent à :

- développer les services associés à la diffusion numérique (images et contenus complémentaires, liens promotionnels, etc.) ;
- réaliser les études de marché utiles à la promotion de la RNT ;
- soutenir la progression de la couverture géographique ;
- passer de l'émission expérimentale actuelle (Tokyo et Osaka seulement) à une émission effective et étendre la couverture sur l'ensemble du territoire ;
- mettre en vente des récepteurs adaptés (déjà disponibles) ;
- ouvrir des services dans les principales villes de l'archipel ;
- lancer le chantier de couverture nationale à partir de fin 2011, quand l'émission de la télévision analogique terrestre aura cessé et que les canaux concernés auront été réalloués. Il est prévu que la RNT cohabitera, pour une durée indéterminée, avec l'émission des ondes analogiques (FM, AM et SW).

Tout comme pour la TNT, le Japon utilise son propre standard d'émission, ISDB-T, pour la radio numérique terrestre (RNT).

Les stations diffusées à l'heure actuelle sur Tokyo et Osaka sont gratuites. Un système de diffusion restreinte (payante) est à l'étude.

Du côté des stations de radio, le coût de la transition technologique et de la création de nouveaux contenus risque d'être une barrière considérable.

Enfin, la mise en service de la RNT étant postérieure à celle de la TNT (et notamment du OneSeg, la télévision numérique mobile), les portables qui auraient pu être le support-phare et la cible du lancement commercial sont déjà devenus l'écran de référence pour les générations 10-30 ans, et la radio aura beaucoup du mal à s'y faire une place aux côtés du couple TV-Internet.

Le DRP fait malgré tout le pari que la technophilie de la population japonaise aura raison de ces nombreuses barrières, et compte certainement sur les stratégies de « suiveurs » de l'industrie japonaise pour que toutes les stations s'offrent un segment sur les ondes numériques. Il y a pour autant peu de chance que le lancement de la RNT fasse croître de façon spectaculaire le nombre réel de stations et de programmes, ou révolutionne le mode de consommation de la radio dans l'archipel.

C. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Le secteur des TIC au Japon est le **premier secteur industriel** (9,7 % du PIB) et a contribué pour un tiers à la croissance du PIB en 2009. L'expansion rapide de l'utilisation de l'Internet et des communications mobiles a un important impact sur le style de vie des Japonais. Le gouvernement a mis en œuvre des mesures de déréglementation afin d'introduire les principes d'économie de marché dans le domaine des télécommunications japonaises, et par ce biais accroître la compétitivité des compagnies japonaises sur les marchés internationaux.

Un premier pas dans cette direction s'est concrétisé avec la **privatisation en 1985 du monopole des services téléphoniques** exploités par l'État et la création qui s'en est suivie de Nippon Telegraph and Telephone Corporation (NTT). En 1999, NTT était réorganisée en tant que société de portefeuille supervisant deux compagnies téléphoniques régionales et une compagnie téléphonique d'appels longue distance. Le numéro deux des compagnies de télécommunications générales au Japon, maintenant connu sous le nom de KDDI Corporation, a été créé en août 2000. La déréglementation a encouragé de nombreuses nouvelles compagnies à entrer sur le marché japonais, y compris de grandes sociétés étrangères.

La régulation est opérée par le ministère en charge des télécommunications. Elle est orientée vers le déploiement d'infrastructures très haut débit et des politiques de subventions publiques ciblées pour le déploiement des réseaux (Grant-in-Aid system de 50 milliards de yens en 2009, IT Strategy en 2006, Strategy on bridging the digital divide en 2008).

1. Le déclin de la téléphonie fixe

- Sous l'impulsion de NTT, le Japon s'est doté de réseaux de communication performants et fiables. Le déploiement de la fibre optique date de 2001. Avec un taux de couverture de 90 % des foyers en janvier 2010 (47,6 millions de foyers), 96 millions d'internautes ont accès au très haut débit.

Le nombre d'abonnements à un service de téléphonie fixe est en déclin constant. Le marché est peu concurrentiel : seules quelques niches régionales échappent à l'opérateur historique. Le nombre de lignes diminue fortement (il est en progression de 1,1 % en France).

- la voix sur IP, la généralisation du mobile et l'extension des accès FTTH au détriment de l'ADSL, pénalisent l'activité ligne de téléphonie fixe dont le taux de déclin est aujourd'hui autour d'un million de lignes par trimestre.

2. Le boom de la téléphonie mobile

Le marché des télécommunications mobiles au Japon a pris un départ en 1979 avec l'introduction des services de téléphones de voitures. Avec les développements technologiques rapides qui ont permis de réduire la taille et le poids des téléphones portables tout en augmentant leurs capacités fonctionnelles, le marché a explosé au milieu des années 1990, et en 1999 le nombre de contrats de services de téléphones mobiles dépassait le nombre de contrats de services de téléphones fixes. **En 2005, le nombre d'abonnés au téléphone mobile excédait 90 millions, et le taux de pénétration dans les ménages était de 85,3 %**. La concurrence entre les compagnies de téléphones mobiles s'est intensifiée en 2006 avec l'introduction de la portabilité du numéro de téléphone qui permet à l'utilisateur de garder le même numéro lorsqu'il change de compagnie de téléphone.

Le marché est arrivé à maturité en termes d'abonnés (116 millions d'abonnés dont 97 % en 3G) :

- les opérateurs sont engagés dans une guerre des prix et une course à l'innovation de services ;
- la conversion des clients de la 2G à la 3G est presque achevée ;
- une tradition de pionnier : NTT DoCoMo, premier opérateur au monde à lancer un réseau 3G en 2001 et sera le premier à lancer le Long Term Evolution (LTE) nouvelle norme retenue par les opérateurs nippons. NTT envisage une couverture de 50 % de la population en 2014 ;
- le marché reste très fermé aux acteurs étrangers. Les acteurs nationaux sont puissants mais cantonnés à leur marché domestique ;
- inversement, les grands opérateurs japonais éprouvent de grandes difficultés à développer leurs activités à l'étranger.

Le marché a crû de 4,2 % en 2009, soit une croissance plus modérée qu'en 2008 (5,2 %), notamment à cause du difficile contexte économique qui a plombé la demande domestique ; mais le **marché 3G a cependant connu un bond de plus de 10 %**, dopé par la forte compétition (baisse des prix, diversité des téléphones) et la multiplication des contenus.

3. L'Internet

La croissance de l'utilisation d'Internet par le grand public s'est poursuivie à un niveau soutenu jusqu'à la fin de 2002 mais a quelque peu ralenti depuis. **En 2005, le nombre d'utilisateurs d'Internet était estimé à 85,29 millions** et le taux de pénétration était de 66,8 %. La croissance des années 2000 s'explique par l'augmentation rapide de l'utilisation des téléphones portables pour l'accès à l'Internet. En mars 2005, le Japon comptait environ 23 millions d'abonnés aux services à large bande, et le nombre de ménages raccordés en fibre optique ultra-rapide est en augmentation rapide. Le temps

moyen passé en ligne en 2005 était estimé à 34 minutes par personne par jour, une personne se connectant en moyenne 28 fois par mois.

Les Japonais sont de gros utilisateurs de l'Internet :

- 3 Japonais sur 4 utilisent Internet, ce qui est considérable compte tenu d'une pyramide des âges vieillissante ;
- s'agissant des terminaux, les terminaux mobiles ont atteint la barre des 75 millions pour les mobiles, et 82 millions pour les PC ;
- l'Internet représente 26,4 % de tout le temps de contact des Japonais avec les médias ;
- pour les hommes de 20-29 ans, l'utilisation d'internet représente 48 % de leur temps-média, alors que la télévision n'en représente que 38 % ;
- 37 % des blogs dans le monde sont japonais ;
- l'Internet mobile a progressé de 60 % entre 2006 et 2008.

Le Japon est en avance sur les infrastructures très haut débit fixe. Depuis juin 2008 **le nombre d'abonnés en fibre optique a atteint 17,2 millions dépassant celui de l'ADSL (10 millions).**

La délégation s'est rendue au siège de NTT DoCoMo, qui gère les activités mobiles du groupe NTT. Elle s'est entretenue avec M. Suzuki, directeur général délégué et M. Kii, directeur du bureau des affaires internationales.

M. Suzuki a tout d'abord rappelé les liens étroits que son entreprise entretient avec des sociétés françaises, et notamment Bouygues Télécom. L'entreprise investit tant sur les réseaux que sur la fourniture de terminaux et se caractérise par une intégration verticale très poussée.

Le marché japonais montre clairement la poussée des smartphones : on en comptera 50 fois plus dans cinq ans et 200 fois plus dans dix ans, d'où la nécessité pour NTT DoCoMo de développer un nouveau modèle d'écosystème afin d'offrir de nouveaux services aux usagers.

L'entreprise est très sensible aux problèmes sociaux qui peuvent naître de la croissance des mobiles et un institut de recherches spécifique a été créé à cet effet.

NTT DoCoMo se développe également, comme les entreprises françaises, dans le secteur des contenus et noue des alliances dans ce domaine. En dehors du service de télévision sur mobile (offre gratuite *one seg*) il propose un service BeeTV de vidéos adaptées aux mobiles (1 million d'abonnés) M. Suzuki a souligné la différence essentielle entre opérateurs européens et japonais qui tient à l'absence d'exclusivité afin que l'ouverture du marché à la concurrence profite de la meilleure façon au public. 40 % des abonnés disposent aujourd'hui du I-mode.

Interrogé sur le développement des réseaux en fibre optique, sur les difficultés éventuelles d'installation des antennes-relais et sur le développement de la télévision mobile personnelle et de la 4G, M. Suzuki a apporté les éléments de réponse suivants :

- l'actualité est dominée par le débat sur la couverture des 10 % restants de la population et les opérateurs souhaiteraient un financement public. Mais NTT DoCoMo ne reçoit aucune subvention actuellement. On compte aujourd'hui 60 000 bases de relais et la population ne manifeste aucune hostilité à cet égard. Aucune étude sérieuse n'a prouvé l'influence négative sur la santé. Selon lui, les risques sont sans doute plus importants avec les micro-ondes et compte tenu du développement de l'usage des oreillettes, la nocivité des mobiles n'est plus d'actualité ;

- l'objectif du déploiement du LTE est de faire basculer sur ce segment le nouveau réseau des 1 à 5 % d'utilisateurs qui génèrent 30 % du trafic ;

D. L'INDUSTRIE DES CONTENUS DIGITAUX

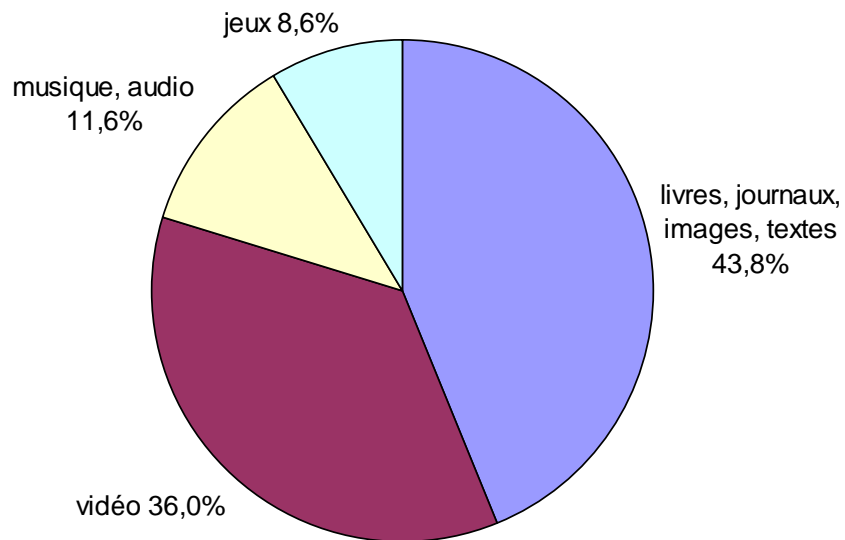
1. Le marché des contenus

La distribution « physique » représente encore la plus grande part du marché. Cependant, sa part diminue et celle **des contenus numériques par Internet et par téléphone portable augmente chaque année**. De nombreux nouveaux secteurs d'activités liés aux contenus sont développés sur la base des multiples fonctionnalités des téléphones portables, du haut débit et de la diffusion de consoles de jeux vidéo et de téléviseurs numériques. Le téléchargement sur téléphones portables représentait plus de 90 % du marché digital des titres musicaux au premier semestre 2009. Sur ordinateur également, on estimait à 10 % le nombre d'internautes utilisant un logiciel P2P, leur permettant de télécharger librement du contenu, parmi lesquels 44 % de fichiers musicaux, 38 % de films, 7 % d'images, 7 % de livres électroniques et 3 % de logiciels Internet.

Les prix sont fixés par les diffuseurs en fonction du marché, largement développé. En 2008, le prix unitaire moyen des 70 millions de téléchargements légaux était de 300 yens en 2008 (environ 2,20 euros). Les ventes digitales représentent déjà près de 30 % du marché de la musique.

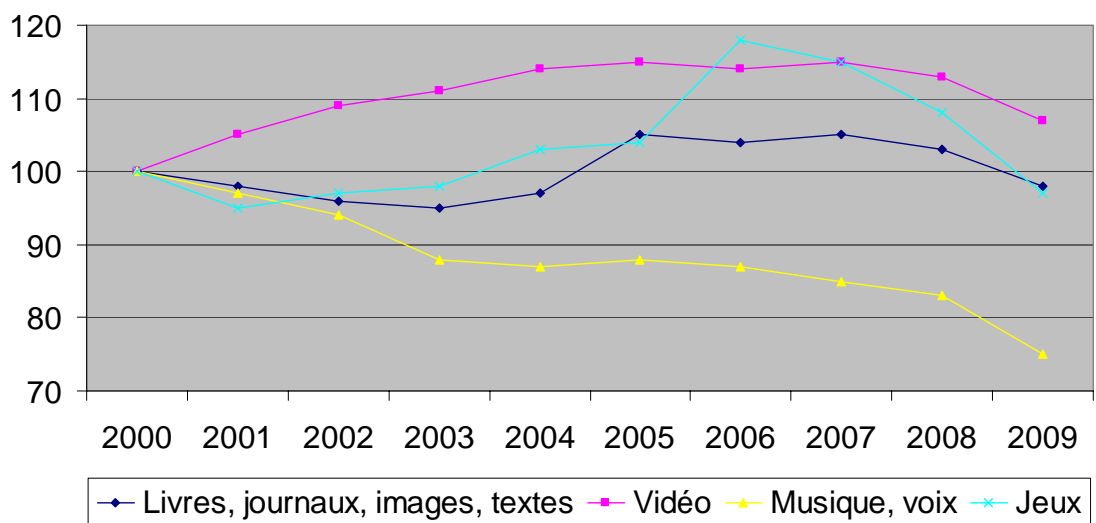
Le modèle économique qui propose aux consommateurs des contenus gratuits et qui produit des revenus de la publicité est largement observé et connaît un taux élevé de croissance dans Internet et la publicité sur téléphone mobile.

L'industrie japonaise des contenus en 2009 (12 084 milliards de Yens)

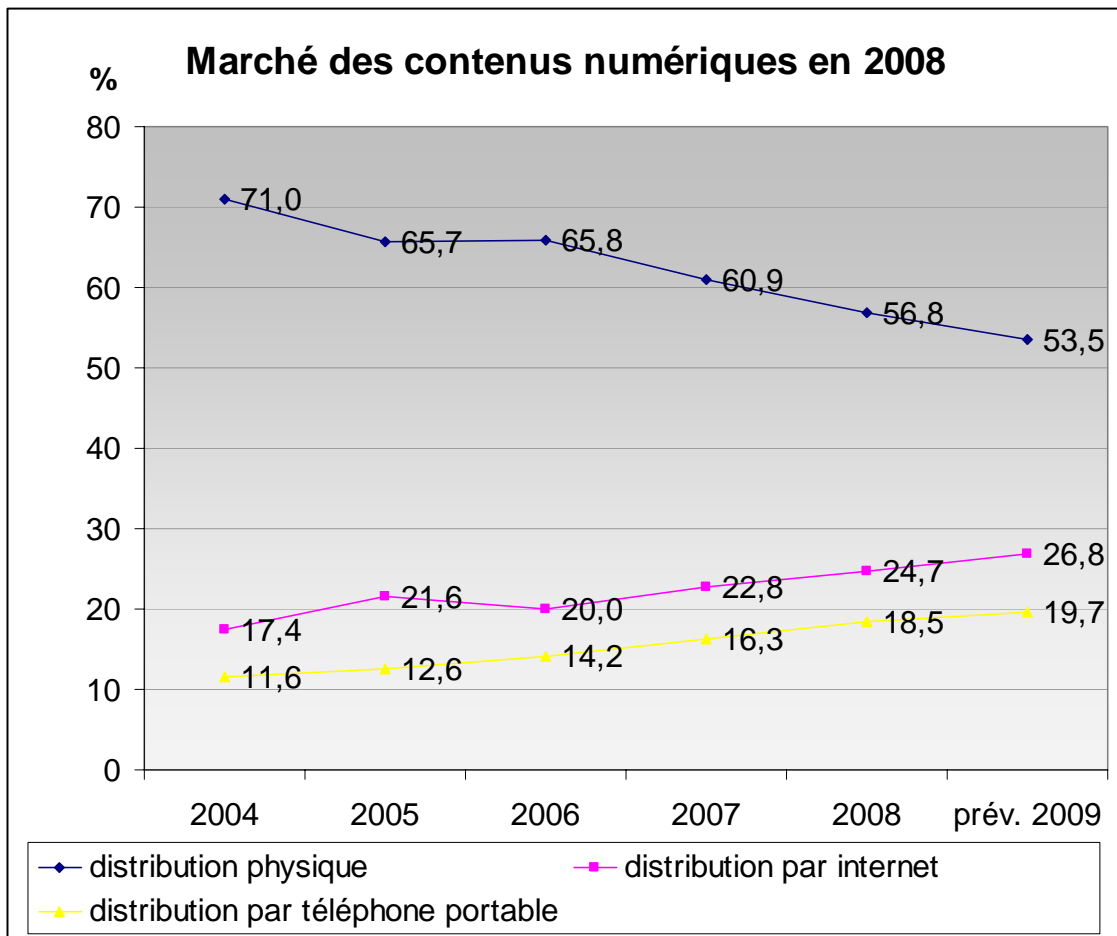


2010 – Digital Content Association of Japan (DCAJ)

Evolution du marché japonais du contenu par type de catégorie (Année 2000 = 100 %)



2009 – Digital Content Association of Japan (DCAJ)



2. La politique des contenus

Le 24 juin 2009, a été décidé et annoncé « le Programme stratégique de la propriété intellectuelle ». Ce programme est la présentation concrète de cinq axes politiques prioritaires visant à :

1. renforcer la stratégie pour la propriété intellectuelle afin de favoriser l'innovation ;
2. renforcer une stratégie mondiale de la propriété intellectuelle ;
3. favoriser une stratégie de croissance pour les industries culturelles ;
4. assurer la stabilité et la prévisibilité des droits de la propriété intellectuelle ;
5. construire un système de propriété intellectuelle répondant aux besoins des utilisateurs.

La délégation a rencontré M. Sumi, directeur exécutif de la Digital Content Association of Japan, et l'entretien a essentiellement porté sur **la lutte contre la piraterie** qui n'échappe pas, elle non plus, aux contenus pirates (85 % des titres musicaux téléchargés sur mobiles étaient des versions pirates en 2008).

Le ministère des affaires internes et de la communication a mis en place une commission composée du RIAJ (syndicat de l'industrie musicale) et du TAC (syndicat des télécommunications) afin de rédiger une **loi préventive sur le piratage de contenus musicaux sur téléphones portables**. Cette décision pourrait augurer d'autres mesures, visant notamment d'autres contenus (films) et d'autres supports (Internet classique). Le changement de gouvernement ne devrait pas interrompre les travaux parlementaires en cours, mais les questions culturelles et plus particulièrement audiovisuelles pourraient subir une baisse d'intérêt.

La commission s'est vue chargée de la rédaction d'un texte de loi permettant d'empêcher le téléchargement de musiques pirates sur les téléphones portables. Contrairement à une idée reçue, le Japon subit lui aussi un piratage massif sur Internet, malgré des chiffres moins alarmants que ceux des pays européens. Le marché du téléchargement musical sur téléphones portables, d'une taille de 100 milliards de yens (750 millions d'euros), soit le plus important du monde, est l'un des plus touchés. En effet, on estime que chaque année, 400 millions de morceaux sont téléchargés illégalement, contre 70 millions de téléchargements légaux (prix unitaire moyen : 300 yens, soit 2,20 euros). En 2007, on estimait à 1,4 milliard le nombre de films téléchargés illégalement.

Cette nouvelle mesure est bien différente de la première version de la loi Hadopi française. D'une part, elle ne porte pour l'instant que sur le téléchargement de musique sur les téléphones portables. Les autres contenus, comme les films, et les autres supports, comme les ordinateurs, ne sont pas concernés. D'autre part, il ne s'agit pas d'une mesure répressive. Le texte se baserait sur un nouveau serveur capable de capter et d'analyser les données du moindre morceau téléchargé dans l'archipel. Après analyse, s'il s'agit d'un contenu pirate, l'utilisateur reçoit un message d'alerte. Si le téléchargement se poursuit, il est interrompu ou altéré par un programme émis par le serveur, rendant le morceau inaudible. Il n'est fait aucune mention de la constitution d'un fichier répertoriant les coordonnées des contrevenants.

Depuis plusieurs années, le ministère mène une **campagne préventive contre le téléchargement illégal** en général (tous supports et tous contenus), dans les écoles (public particulièrement concerné), à travers les médias de masse et en utilisant des vedettes du petit écran et de la chanson afin de sensibiliser les pirates à l'immoralité de la pratique. Par ailleurs, la création du logo « L Mark » a permis aux entreprises accréditées de « labéliser » leurs contenus, rendant la légalité lisible pour les usagers.

Par ailleurs, une loi de 2007 a criminalisé les producteurs de contenus pirates. Ils encourent désormais jusqu'à 10 ans de prison. Deux pirates présumés sont en attente de leur jugement pour la mise en ligne de versions frauduleuses de films encore diffusés en salles à l'époque des faits.

II. LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le commerce électronique dans le marché de consommation pour 2004 était estimé à 5,6 billions de yens (une augmentation de 27,5 % par rapport à l'année précédente), soit 2,1 % du marché total. L'utilisation des enchères en ligne pour acheter et vendre des produits augmente rapidement.

La délégation a pu constater cet essor en se rendant au siège de l'entreprise **Rakuten**. Ce groupe, créé en 1997, est le plus grand site de commerce en ligne du Japon. Il offre un catalogue de plus de 47 millions de références, proposées par plus de 30 000 commerçants locataires d'un espace payant. Le site compte 61 millions de membres. Le groupe s'appuie sur le réseau logistique de l'archipel sans équivalent en Europe qui facilite les livraisons.

La société est cotée en bourse avec une capitalisation de plus de 5 milliards de dollars et emploie 3 700 personnes, ce qui la place parmi les 10 plus grandes entreprises d'Internet dans le monde.

Les activités commerciales de Rakuten sont divisées en six secteurs :

- e-commerce, qui constitue le plus grand marché de détail en ligne du Japon ;
- des services de crédit et de paiement (prêts, cartes bancaires) ;
- un portail Internet Infoseek.co.jp ;
- une agence de voyages en ligne ;
- un service de gestion de titres financiers et de courtage en ligne ;
- le sport professionnel avec la gestion d'une équipe de baseball (Tohoku Rakuten Golden Eagles).

Au cours des dernières années, Rakuten a affiché ses ambitions mondiales : après avoir acquis Linkshare corporation, une société basée à New York, la firme a racheté en juin 2010 Priceminister, premier site de commerce électronique en France. Son dirigeant n'a pas caché que l'objectif était un développement en Europe.

Au cours de l'entretien accordé à la délégation, M. Takeshi Hanaï, senior executive officer et directeur de Rakuten, a confirmé sa volonté de mondialisation et précisé que 60 % de son chiffre d'affaires sera réalisé à l'étranger d'ici 3 ans, et que tous les employés de Rakuten devraient devenir bilingues en anglais pour demeurer dans l'entreprise.

L'entretien a également porté sur Rakuten Ichiba, site de vente en ligne de Rakuten qui concerne 64 millions de produits provenant de 35 000 magasins et représente 15 millions d'acheteurs par an. Le site dépasse déjà le nombre de produits vendus dans les magasins traditionnels. M. Hanaï a expliqué ce succès par la facilité d'utilisation qui ne nécessite pas de compétences informatiques pointues, par la diversité des produits et la grande confiance dans la sécurité des

transactions. Il a enfin insisté sur le rôle social de son entreprise qui a permis la réhabilitation de villages isolés en facilitant la consommation des habitants.

III. L'UNIVERS DE LA ROBOTIQUE

Le Japon demeure le **leader mondial de la robotique**, tant dans le secteur de la robotique industrielle (95 % du marché) que de la robotique de service en pleine expansion. Le pays est en effet confronté à un déclin démographique rapide : la population totale qui s'élevait à 127,8 millions d'habitants en 2007 pourrait être ramenée à 100 millions à l'horizon 2050. Ceci s'explique à la fois par une forte espérance de vie, une faible natalité et une faible immigration (1,3 % de la population).

Les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans représentent 22 % de la population contre 12 % en 1990.

C'est pourquoi le Japon a décidé d'investir massivement dans la robotique pour développer des robots ouvriers comme des auxiliaires de vie quotidienne. Le METI soutient activement la recherche et espère que les prototypes pourront devenir opérationnels en 2012. Le gouvernement a déjà réalisé des fictions montrant la société du futur en 2025 où le robot a pris sa place dans le foyer familial. La société japonaise possède depuis longtemps une intimité culturelle avec les robots et les personnages de mangas les montrent comme des héros positifs mi-homme, mi-machine, contrairement à l'Occident où le robot est perçu comme un danger. Les Japonais ne se posent pas de questions éthiques à leur sujet, ce qui explique que la recherche débouche plus rapidement sur une fabrication industrielle.

Les prototypes existent déjà dans les universités de Tokyo, d'Osaka de Tsukuba ou de Fukuoka et les annonces de fabrication se multiplient depuis quelques mois.

Lors de son passage à Fukuoka, la délégation a visité le **Veda International Robot R&D Center** ainsi que l'entreprise de robotique TMSUK Co., Ltd., visite suivie d'un entretien avec M. Takamoto, président de TMSUK.

Veda International Robot R&D Center est une association d'universités, d'instituts et de sociétés de premier plan au niveau international (Japon, Allemagne, Italie), qui étudient la robotique, la médecine et la science de la vie. Cette association a été créée pour favoriser le développement de robots sophistiqués dans les secteurs de l'aide médicale, des soins et d'assistance à la personne.

La finalité de Veda International Robot R&D Center est de se voir confier par des gouvernements ou des sociétés le développement de robots sophistiqués puis de répercuter ce savoir-faire en termes de recherche et développement dans la fabrication de robots pratiques, en croisant la robotique et la recherche médicale.

L'ambition de Veda International Robot R&D Center est d'être la figure de proue de la recherche robotique et de résoudre les problèmes sociaux, médicaux et de bien-être.

Parmi les activités de Veda International Robot R&D Center, on notera :

- le développement confié par des sociétés ou des gouvernements nationaux ou internationaux ;

- l'initiation et la promotion de projets de recherche et développement ;

Les membres du Veda Center apportent chacun leur sujet de recherche et développement et Veda Center initie et favorise les projets intégrés.

- la réalisation de tests pratiques ;

Veda Center permet, de par sa configuration, tout test grande nature de robots, puis leur mise sur le marché *via* le réseau des membres.

Veda Center peut développer son propre marché en faisant remonter les informations et les besoins du marché *via* le réseau de ses membres, tels que l'Université de Kyushu avec son hôpital ou comme TMSUK avec ses partenaires techniques et clients. Chaque membre a son réseau dans de nombreux secteurs d'activités ce qui permet de dépasser la recherche pure et de développer des produits pour un marché défini par les besoins des utilisateurs.

- l'éducation et relations publiques ;

Afin de permettre une meilleure compréhension de la robotique, particulièrement dans les domaines des soins médicaux et de l'aide à la vie, Veda Center organise des conférences, séminaires, échanges internationaux, à destination du public.

- la contribution au bien être de la société ;

Veda Center n'est pas un organisme autarcique, il réalise ses recherches avec les citoyens, qui peuvent utiliser les robots et donner leurs opinions. De plus, Veda Center vise à exister en commercialisant ses produits sur le marché économique.

ANNEXES

I. PROGRAMME DE LA VISITE

Dimanche 19 septembre 2010

Arrivée à l'aéroport international du Kansai
Visite du temple Kyomizudera et de ses environs
Dîner avec M. Janvier-Kamiyama, Consul général de France à Kyoto.

Lundi 20 septembre 2010

Visite des temples Ryoanji et Kinkakuji
Visite du Musée du fabricant de saké Gekkeikan
Visite du temple Sanjusangendo
Musée du manga
Transfert à Tokyo.

Programme parallèle du Sénateur Hérisson :

Arrivée à l'aéroport d'Itami (Osaka) - Accueil par M. de Oliveira, chef de la mission économique d'Osaka.

Mardi 21 septembre 2010

Entretien avec M. Nagao, directeur de la Bibliothèque Nationale, suivi d'une visite

Visite du Sénat et entretien avec M. Nishioka, Président du Sénat

Entretien avec M. Suzuki, directeur général délégué de la compagnie NTT DoCoMo et M. Kii, directeur du bureau des affaires internationales, suivi d'une visite

Entretien avec M. Hanai, senior executive officer et directeur de Rakuten, au siège de la compagnie

Réception de bienvenue donnée par le président du Sénat.

Programme parallèle du Sénateur Hérisson :

Entretien avec MM. Matsuo et Fukumura au siège de NTN à Osaka

Mercredi 22 septembre 2010

Entretien avec M. Kondo, vice-ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie

Entretien avec M. Kanada, general managing director de NHK et M. Obara, chef de bureau de « NHK on demand », suivi d'une visite

Déjeuner à l'Institut franco-japonais

Entretien avec M. Sumi, directeur exécutif de la Digital Content Association of Japan

Entretien avec M. Yokomichi, président de la Chambre basse du Parlement

Entretien avec M. Nomura, président de Mobilebook.jp au siège de la société mère Dai Nippon Printing Co., Ltd., suivi d'une démonstration et d'une courte projection vidéo

Entretien avec M. Yokoyama, président de la commission des affaires européennes du Keidanren

Cocktail dînatoire à la Résidence de France.

Jeudi 23 septembre 2010

Transfert à Nagasaki

Visite de l'église d'Oura et d'une ancienne école chrétienne

Déjeuner et promenade dans le quartier chinois

Visite de l'île artificielle de Dejima et de l'église d'Urakami

Visite du Musée de la bombe atomique et du Parc de la paix de Nagasaki, avec dépôt d'une gerbe de fleurs

Dîner avec M. Taue, maire de Nagasaki, M. Yoshihara, président du Conseil municipal de Nagasaki, et M. Takami, archevêque de l'église d'Urakami, en présence de M. Sawayama, Consul honoraire de France à Nagasaki.

Vendredi 24 septembre 2010

Transfert à Fukuoka

Visite du Veda International Robot R&D Center et de l'entreprise de robotique TMSUK Co., Ltd., suivi d'un entretien avec M. Takamoto, président de TMSUK

Visite de l'entreprise Lafarge Aso Cement Co., Ltd.

Samedi 25 septembre 2010

Retour à Tokyo

Déjeuner avec Mme Akiko Santo¹, conseillère du groupe d'amitié France-Japon, ancienne vice-présidente du Sénat

Visite de la salle d'exposition Sony de Ginza, puis promenade dans le quartier de Ginza

Tournoi de Sumo au stade de Ryogoku

Départ de l'aéroport international de Narita – Tokyo et arrivée, le dimanche 26 septembre, à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle.

¹ Mme Akiko Santo a été élue présidente du groupe d'amitié Japon-France en 2011.

II. ARTICLE DE PRESSE



Ambassade de France au Japon
Service de Communication et d'Information

NishiNippon Shimbun
24/09/2010

仏議員団「核廃絶へ全力」原爆落下中心地碑に献花



西岡武夫参議院議長の招待で来日しているフランスの上院議員団7人が23日、長崎市松山町の原爆落下中心地碑に献花し、原爆犠牲者への黙とうをささげた。訪問団長のダヴィッド・アスリーヌ上院仏日友好議員連盟会長は「政治家として、全エネルギーをかけて核兵器のない世界にむけ行動していく」と話した。

日本の参議院と同国の上院が約40年間続けている議員交流の一環で、仏議員団の訪日は4年半ぶり。23日は浦上天主堂や長崎原爆資料館なども見学した。長崎を訪問した理由についてアスリーヌ会長は「原爆犠牲者の冥福を祈りたかった」と説明した。議員団は19日来日。1週間の日程で東京や京都を視察し、福岡市ではロボット技術を学ぶ予定。

"Faire tout notre possible pour le désarmement nucléaire" - dépôt d'une gerbe par un groupe de sénateurs français au pied du monument marquant l'épicentre de l'explosion de la bombe atomique

Sept sénateurs français actuellement en visite au Japon sur l'invitation du président de la Chambre des Conseillers Takeo Nishioka se sont rendus à Nagasaki le 23 septembre. Ils ont déposé une gerbe au pied du monument marquant l'épicentre de l'explosion atomique et rendu hommage aux victimes de la bombe. Le chef de la délégation et Président du groupe d'amitié franco-japonais du Sénat, M. David Assouline, a déclaré vouloir consacrer « toute [son] énergie à agir en faveur d'un monde sans armes nucléaires ».

Cette visite, qui s'inscrit dans le cadre des échanges qui se poursuivent depuis près de 40 ans entre les sénats français et japonais, est la première d'une délégation de parlementaires français depuis 4 ans et demi. Les sénateurs ont également visité la cathédrale d'Urakami et le musée de la Bombe atomique de Nagasaki. Interrogé sur la raison de leur visite, M. Assouline a répondu qu'il souhaitait « rendre hommage aux victimes de la bombe ». Arrivée le 19, la délégation effectue une visite d'une semaine à la découverte de Tokyo, Kyoto et Fukuoka, où ils observeront la technologie robotique.

III. DONNÉES SUR LE JAPON

A. DONNÉES GÉNÉRALES

Nom officiel : Japon

Nature de l'État : monarchie constitutionnelle

Nature du régime : démocratie parlementaire

Chef de l'État : S.M. l'Empereur AKIHITO (Tenno Heika en japonais, « sa majesté l'Empereur ») depuis 1989

Chef du Gouvernement : M. Yoshihiko Noda, Premier ministre

B. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Population : 127 288 416 (juillet 2008)

Densité : 338 habitants au km² (la densité dépasse 5 000 personnes au km² dans certaines zones urbaines)

Croissance démographique : - 0,139 % (2008). La population décroît depuis 2005.

Espérance de vie : 79 ans pour les hommes. 86 ans pour les femmes (2008)

Religion (s) : shintoïsme, bouddhisme

C. DONNÉES ÉCONOMIQUES

PIB : 4 911 milliards USD (2008) – 2^e rang mondial

PIB exprimé en parité de pouvoir d'achat (PPA) : 4 356 milliards USD (2008)

PIB par habitant : 38 457 (2008)

Taux de croissance : 0,7 % (2008)

Taux de chômage (au sens du BIT) : 3,9 % (2008)

Taux d'inflation : 1,4 % (2008)

Dépenses de recherche / PIB : 3,7 % (Union européenne : 1,8 %, France : 2,2 %)

Dettes publiques : 172 % du PIB (OCDE, 2008)

Balance commerciale : + 12,6 milliards d'euros (2008)

Principaux clients : États-Unis 17,6 %, Chine 16,0 %, Corée du Sud 7,6 %, Taiwan 5,9 %, Hong Kong 5,1 %. La France est le 20^e client (2008).

Principaux fournisseurs : Chine 18,9 %, États-Unis 10,2 %, Arabie saoudite 6,6 %, Australie 6,3 %, EAU 6,1 %, Indonésie 4,3 %, Corée du Sud 3,9 %. La France est le 17^e fournisseur (2008).

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- agriculture : 1,4 %
- industrie : 26,4 %
- services : 72,1 % (2008)

Exportations de la France vers le Japon :

- 5,6 milliards d'euros (2008)
- 4,9 milliards d'euros (12 derniers mois – septembre 2008 à août 2009)

Taux de couverture : 59 % (2008)

Importations françaises depuis le Japon :

- 9,5 milliards d'euros (2008)
- 8,2 milliards d'euros (12 derniers mois – septembre 2008 à août 2009)

Taux de couverture : 59 % (2008)

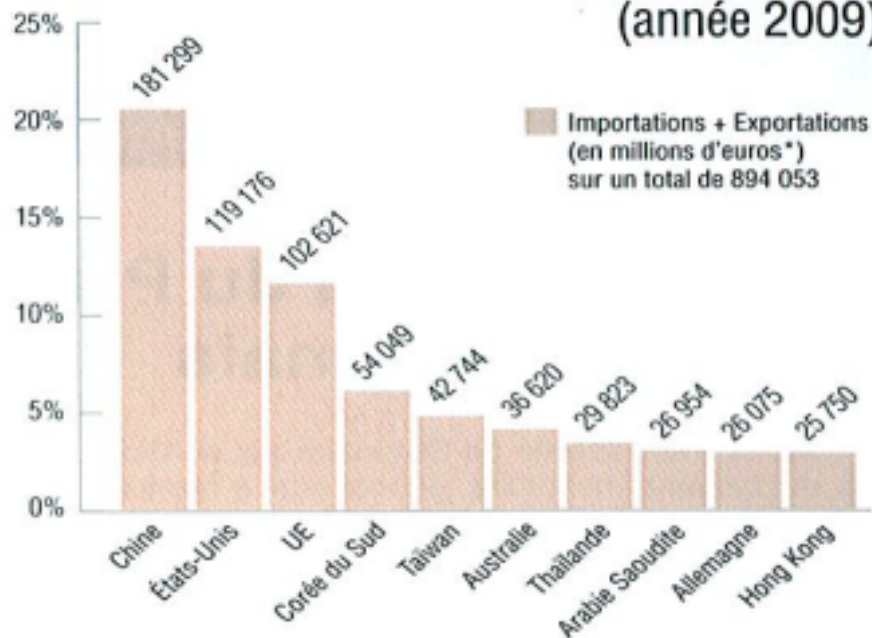
Investissements français au Japon (2008) :

- stock : 16,2 milliards USD (au 3^e rang mondial derrière les États-Unis)
- flux : 177 millions USD

Communauté française au Japon : 7 737 Français inscrits fin 2007 (2 409 inscrits en 1985). La communauté totale est estimée à environ 10 000 personnes.

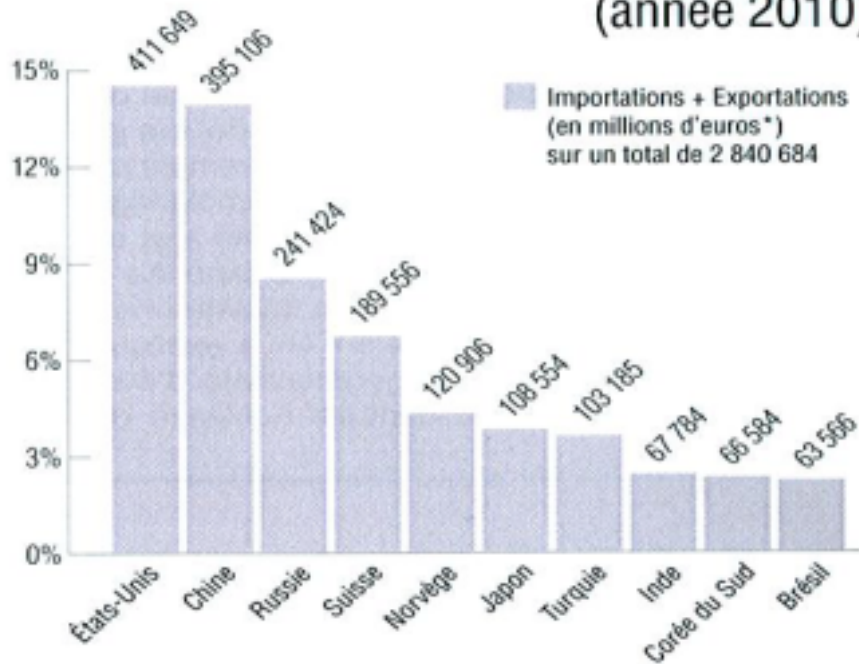
IV. ÉCHANGES COMMERCIAUX

Principaux partenaires commerciaux du Japon (année 2009)



* Calculé selon le taux de change en vigueur le 5/5/2011 (1 euro = 118 yens)
Source : Ministère des Finances japonais

Principaux partenaires commerciaux de l'UE (année 2010)



Source : Eurostat

Le partenariat économique entre le Japon et l'Union européenne
(principales tentatives en vue de l'ouverture de négociations pour un APE)

Date	Événement	Contenu
4 mai 2009	18 ^e sommet UE-Japon (à Prague)	Ouverture d'une étude sur « un certain nombre de questions spécifiques non tarifaires » (directive sur les technologies de la sécurité automobile avancée, normes concernant les bois de construction, les marchés publics et les équipements médicaux).
2010		
13 avril	Sommet bilatéral Japon-France (à Washington)	Le gouvernement japonais propose de lancer une étude pour un éventuel APE entre le Japon et l'Union européenne, idée approuvée par le Président Sarkozy
19-20 avril	Réunion annuelle de la Table ronde des industriels UE-Japon	La Table ronde recommande aux dirigeants du Japon et de l'UE d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord bilatéral équilibré et profitable aux deux parties.
28 avril	19 ^e Sommet UE-Japon (à Tokyo)	Création d'un « groupe conjoint de haut niveau (GCHN) », et lancement d'une étude conjointe sur l'ensemble des sujets qui intéressent l'UE et le Japon, y compris les barrières tarifaires et non tarifaires.
4 octobre	Sommet UE-Japon (à Bruxelles, à l'occasion de l'ASEM 8)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport intérimaire du GCHN - Propos du Premier ministre Kan : « Il nous reste encore des questions diverses concernant un APE entre le Japon et l'UE, mais le Japon souhaite absolument s'entendre avec l'UE sur l'ouverture de négociations lors du Sommet UE-Japon au printemps prochain ». - Propos du Premier ministre Kan à l'ASEM 8 : « Le Japon veut réduire ses barrières non tarifaires et avancer en vue de la conclusion d'APE avec l'UE et d'autres partenaires ».
9 novembre	Adoption en conseil des ministres japonais d'une « politique de base pour des partenariats économiques globaux »	Le gouvernement japonais décide de « hâter la révision des dispositifs non tarifaires en vigueur au Japon afin d'accélérer les ajustements nécessaires à l'ouverture prochaine de négociations avec l'UE ».

12 novembre	Sommet UE-Japon (à l'occasion du G20 à Séoul)	<p>- Confirmation de certains résultats du GCHN.</p> <p>- Le Premier ministre Kan affirme sa volonté d'aborder la question d'une APE avec l'UE en se fondant sur la « politique de base pour des partenariats économiques globaux ».</p>
15 décembre	3 ^e réunion du « groupe conjoint de haut niveau »	Accord sur « un certain nombre de questions spécifiques non tarifaires ».
2011		
24 janvier	Discours sur les grandes lignes de la politique du Premier ministre Naoto Kan	Le Premier ministre Kan réaffirme compter parmi ses objectifs l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un APE avec l'UE.
3 mars	Visite officielle au Japon de M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé du commerce extérieur	M. Lellouche rappelle qu'un APE entre le Japon et l'UE devant contribuer au renforcement des relations franco-japonaises, la France y serait en principe favorable, mais qu'elle attendait que le Japon manifeste clairement sa volonté d'ouvrir des négociations et qu'il prenne des mesures visibles en ce sens.
24-25 mars	Conseil européen (à Bruxelles)	Le paragraphe 30 des conclusions de la session fait mention du lancement de négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre échange entre l'UE et le Japon, ainsi que de la question des barrières non tarifaires et des marchés publics.
31 mars	Sommet bilatéral Japon-France (à Tokyo)	Le Premier ministre Kan explique la position du Japon concernant un APE avec l'UE, et le Président Sarkozy déclare partager cette position.
4 avril	Entretien téléphonique entre le Premier ministre Kan et le président de la Commission européenne Manuel Barroso	Le président Barroso évoque les conclusions du Conseil européen du 25 mars et exprime sa volonté de renforcer globalement les liens entre l'UE et le Japon à la fois dans les domaines politiques et économiques
28-29 avril	Réunion annuelle de la Table ronde des industriels UE-Japon	La Table ronde soumet des propositions aux autorités japonaise et européenne en vue de contribuer activement à leurs délibérations sur un futur cadre des relations économiques entre le Japon et l'UE
Mai	20 ^e Sommet UE-Japon	

V. LE POIDS DE L'INDUSTRIE DU MANGA

La force du phénomène manga, en chiffres et en photo

Les visiteurs au Japon sont souvent surpris du nombre d'adolescents et d'adultes plongés dans des manga tout en circulant entre leur domicile et le travail ou l'école. Ces pages examinent le phénomène manga au Japon selon diverses perspectives.

Rédigé par Aota Kosel. Photos par Kono Toshihiko. Autres crédits photographiques : SHOGAKUKAN, Comic Market (Comiket), MANDARAKE, Musée International du Manga de Kyoto. Graphiques et tableaux : Oguro Kenji. Sources statistiques : Index de la Publication : Rapport annuel sur les Publications, 2009, et Rapport mensuel sur les Publications, Novembre 2009 (Institut de Recherche pour la Publication) ; Sondages d'audience, 2009 (The Mainichi Newspapers) ; Rapport Marketing eBook, 2009 (Impress R&D)

Nombre de manga vendus annuellement



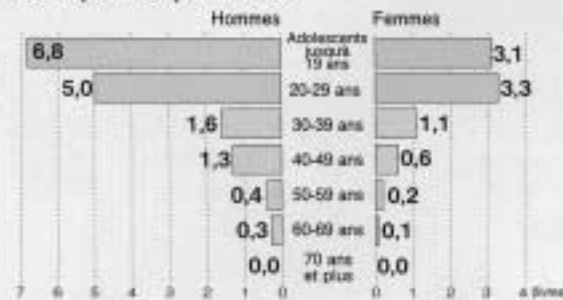
Près de 40% de tous les livres et magazines publiés au Japon sont consacrés aux manga. Quel est le revenu annuel de ce marché du manga ? un incroyable 448,3 milliards de yens.

Ventes totales de recueils de manga, sur quelques années



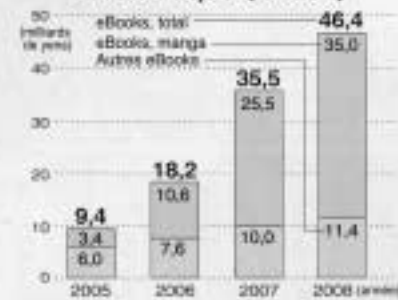
Le nombre de recueils de manga publiés au Japon ne cesse d'augmenter depuis des dizaines d'années. En 2008, il s'en est vendu 478 470 000 exemplaires pour un total de 237,2 milliards de yens.

En moyenne, combien de manga lisent les Japonais par mois ?



C'est le public jeune qui tire en avant le marché du manga. Les fans sont plus masculins que féminins.

Ventes de manga sur livre électronique (eBook)



De Shogakukan Inc.

Les lecteurs de mangas se tournent souvent vers les supports numériques (téléphones cellulaires, ordinateurs, etc.). En 2008, près des 1/4 de tous les livres électroniques vendus au Japon étaient des mangas, engrangeant 35 milliards de yens.

Manga vendus à plus de 100 millions d'exemplaires

1. Dragon Ball
2. Détective Conan
3. ONE PIECE
4. Kochikame
5. Gatchinbo
6. SLAM DUNK
7. Gogo 13
8. Doraemon



Le manga japonais, un élément de mondialisation

Le manga que vous avez lu récemment est probablement importé du Japon. Nombre de mangas créés au Japon, comme INU YASHA, Détective Conan ou Doraemon sont traduits en langues étrangères, reçoivent de nouveaux titres et sont exportés tout autour du monde.



© Shogakukan Inc.

VI. MANIFESTATIONS DE SOLIDARITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES EN FAVEUR DU JAPON

Les collectivités territoriales françaises mobilisées pour le Japon (par Cités Unies France)

Les collectivités territoriales françaises ont exprimé leurs condoléances et leur soutien à l'égard des collectivités et du peuple japonais touchés par le séisme et le tsunami du 11 mars. De nombreuses collectivités ont ainsi tenu à manifester leur solidarité en organisant des événements et des collectes de dons en faveur du peuple japonais. Une réunion du comité mixte franco-japonais de la coopération décentralisée s'est tenue à Tokyo le 16 juin 2011.

La Ville de Paris a marqué sa solidarité avec les villes japonaises touchées par la catastrophe. Un hommage solennel a été rendu et une minute de silence a été observée en séance du Conseil de Paris, en présence de l'ambassadeur du Japon. Au nom de Paris, Bertrand Delanoë a adressé un message d'amitié et de solidarité à ses homologues de Tokyo, Kyoto et Hiroshima.

La Ville de Paris a par ailleurs concrètement participé à l'effort de solidarité en mettant les mairies d'arrondissement à la disposition des ONG humanitaires pour la collecte des dons des parisiens.

Grand Lyon et Lyon : attribution de subventions suite au tremblement de terre au Japon (11 mars 2011)

La ville de Lyon et le Grand Lyon ont décidé d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association amicale des ressortissants japonais à Lyon et en Rhône-Alpes (association Nihonjin Kai) pour une action menée en faveur des victimes du séisme et du tsunami. La ville de Lyon a fait voter, en complément de la subvention du Grand Lyon, une autre subvention de 15 000 €

Vitry : urne à votre disposition à l'hôtel de ville (11 mars 2011)

Vitry-sur-Seine a souhaité s'inscrire dans une démarche solidaire. Le maire de Vitry Alain Audoubert, s'est immédiatement adressé le 11 mars aux maires des villes amies d'Hiroshima et de Nagasaki. Il a naturellement fait part du sentiment de la municipalité et de la ville, tristesse mais également solidarité envers toutes les familles endeuillées et dans le besoin.

Une urne a été mise à la disposition des habitants dans le hall de l'hôtel de ville pour recueillir les dons (à l'ordre du Secours populaire) et messages de sympathie pour le peuple japonais.

La région Centre débloque une aide de 200 000 € pour le Japon (11 mars 2011)

La région Centre a annoncé le 11 mars à Orléans le déblocage d'une aide d'urgence de 200 000 € pour venir en aide aux sinistrés japonais.

Cette somme a été versée à des associations humanitaires internationales. Le président François Bonneau a indiqué qu'il souhaitait par ailleurs faire appel aux dons auprès des habitants de la région pour amplifier l'aide décidée par l'assemblée régionale.

Les élus, réunis en commission permanente, ont par ailleurs observé une minute de silence en hommage aux victimes du séisme et du tsunami au Japon, qui ont fait plus de 6 500 morts confirmés.

Drapeaux en berne à Compiègne (11 mars 2011)

En signe de deuil et de solidarité avec leur ville jumelle, Shirakawa, avec le Japon et tous ses habitants, les drapeaux de la France et du Japon sont en berne devant l'Hôtel de Ville de Compiègne depuis le 11 mars 2011.

Rennes, jumelée avec Sendai, ouvre un compte pour le soutien aux victimes (15 mars 2011)

La ville de Rennes, jumelée avec la cité japonaise sinistrée de Sendai, a ouvert le 15 mars 2011 un compte bancaire spécial afin de recueillir les dons pour les victimes. Sendai, située dans le nord-est du Japon, est l'une des villes les plus touchées par la catastrophe engendrée par le tremblement de terre et le tsunami survenus vendredi.

« L'usage des fonds récoltés sera déterminé en lien avec les autorités locales de Sendai afin d'apporter une aide au plus près des besoins, que ce soit pour des secours d'urgence ou pour des actions de soutien dans la durée », a expliqué la ville dans un communiqué.

Ce compte a été ouvert à l'issue d'une réunion le 14 mars avec les associations impliquées dans les relations entre Rennes et sa jumelle japonaise.

Dès le 11 mars, Daniel Delaveau, Maire de Rennes, avait envoyé un message à son homologue de Sendai, ville japonaise jumelée avec Rennes depuis 1967, promettant des actions de soutien dans la durée.

Orléans (17 mars 2011)

L'Association « Le Japon à Orléans » a reçu deux étudiantes d'Utsunomiya et lancé des actions de solidarité.

Nancy : une minute de silence pour le Japon (18 mars 2011) et autres manifestations (13 et 28 mai 2011)

André Rossinot, Maire de Nancy et Jean-Michel Berlemont, Adjoint au Maire Délégué aux relations européennes, internationales et transfrontalières, ont appelé le 18 mars 2011 à 12h à une minute de silence en hommage aux victimes et en solidarité avec le peuple japonais. Ceux qui le souhaitaient pouvaient retrouver les élus et les agents de la Ville sur la place Stanislas, sous le drapeau du Japon en berne.

Plusieurs manifestations au profit du Japon à Nancy ont eu lieu:

- 13 mai 2011 : concert au profit du Japon (Grand Salon de l'Hôtel de Ville de Nancy). Les fonds récoltés ont été reversés à l'Ambassade de France au Japon en faveur du Lycée franco-japonais de Tokyo.

- 28 mai 2011 : soirée dansante organisée par l'association Cap Dane (Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Les fonds récoltés ont été envoyés à Kanazawa via l'Association franco-japonaise de Nancy Lorraine.

Sisteron : solidarité (19 mars 2011)

La municipalité de Sisteron a souhaité rendre hommage au peuple japonais devant le parvis de l'Hôtel de ville. Bon nombre d'élus, d'amis et de personnes souhaitant simplement témoigner leur soutien au Japon, ont organisé une manifestation.

Strasbourg (26 mars 2011)

La Ville de Strasbourg a témoigné de sa solidarité avec la population japonaise en versant une aide à la Croix Rouge pour les actions de secours au Japon.

Le Maire et les élus de la Ville ont appelé également les Strasbourgeois à soutenir la population japonaise par des dons lors d'un rassemblement.

Conseil général du Val-d'Oise : le CEEVO organise une opération de solidarité Japon avec l'appui des entreprises (24 mars 2011)

Une longue tradition de coopération et d'amitié lie le Japon et le Val d'Oise. Dans ce cadre, le Comité d'expansion économique du Val d'Oise (CEEVO) a engagé une action de mobilisation auprès des dirigeants d'entreprises du Val d'Oise qui souhaitent exprimer concrètement leur solidarité avec les habitants du Japon les plus affectés par la catastrophe.

Le CEEVO a adressé tous les dons et contributions, au nom de la communauté économique du Val-d'Oise, à la Fondation de France, qui a ouvert un fonds dédié pour permettre aux Français et aux résidents japonais en France de faire part de leur soutien pour les populations les plus touchées par cette catastrophe.

Les sommes collectées via le fonds « Solidarité Japon » (Fondation de France) ont été redistribuées aux associations japonaises qui viennent en aide aux sinistrés les plus fragilisés, une fois les secours immédiats assurés.

Les projets ainsi accompagnés seront étudiés par le comité d'experts de la Fondation de France, qui abrite en outre, depuis 1974, la Fondation pour l'étude de la langue de la civilisation japonaise, créé par la Fondation du Japon. La Fondation de France rappelle à ce sujet qu'elle assure la traçabilité des fonds collectés et informe de l'avancement des projets qu'elle soutient par l'intermédiaire de son site Internet

Clermont-Ferrand : Concert de soutien aux sinistrés du Japon (29 mars 2011)

29 mars 2011 à 21h (Eglise Saint-Pierre-les-Minimes). Orchestre d'Auvergne.

La recette de ce concert a été versée à la Croix-Rouge Française pour l'action Catastrophe Japon 2011.

Rouen : concert de soutien au Japon (2 avril 2011)

L'association franco-japonaise de Rouen organise un concert de soutien le samedi 2 avril à 15h au Conservatoire de Rouen en partenariat avec la Croix-Rouge française.

Cités Unies France, à la demande de ses adhérents, a décidé d'ouvrir un fonds d'urgence. Un compte bancaire spécial pour le fonds « Collectivités territoriales - séisme Japon » a été créé et il pourra être abondé par toute collectivité locale désireuse de répondre à cet appel à solidarité.

L'argent recueilli est destiné aux collectivités japonaises sinistrées : il sera distribué en coopération avec le Centre japonais des collectivités locales (CLAIR) et servira à l'urgence ainsi qu'à la reconstruction à long terme.

Nanterre : Invitation à une journée de soutien avec les Japonais qui ont subi le séisme (3 avril 2011)

Organisateurs : Bénévole franco-japonaise (Nanterre-Paris) avec des artistes japonaises (Nanterre-Paris-Genève) sous le patronage de SOS Familles Emmaüs (Nanterre), Cerise (Nanterre), le collectif interassociatif et la Mairie de Nanterre.

Brest : concerts de solidarité (5 avril 2011)

La ville a décidé d'organiser une soirée au profit des victimes. Le comité de jumelage Brest-Yokosuka a proposé des activités d'origami et de calligraphie et une vente exceptionnelle de livres et de disques.

Issy : geste fort d'amitié et de solidarité en faveur d'un peuple meurtri (7 avril 2011)

Le Conseil Municipal a voté, à la demande d'André Santini, une subvention exceptionnelle lors de sa séance du 7 avril dernier. Un geste fort d'amitié et de solidarité en faveur d'un peuple meurtri.

Cette aide d'un montant de 10 000 € a été versée au profit de l'Ambassade du Japon en France, qui a ouvert un compte et centralise les dons des particuliers, des entreprises et des autorités françaises. L'ensemble de l'aide collectée doit être reversée à la Croix-Rouge japonaise. Cette subvention permettra ainsi de répondre au plus près aux besoins exprimés par le Japon.

Issy-les-Moulineaux a également proposé au Maire d'Ichikawa, ville liée à Issy par un protocole d'amitié et située à 20 km de Tokyo, d'inviter des jeunes de cette ville japonaise. L'occasion pour la Ville d'apporter un soutien

personnalisé à son partenaire japonais. Par ailleurs, des Isséens s'engagent pour le Japon à l'instar de Tomo Masse-Nagami, une habitante d'Issy-les-Moulineaux d'origine japonaise dont la famille vit à Tokyo et qui nous offre un bel exemple de solidarité et d'engagement personnel. Retrouvez ici son interview.

Tours : concert de soutien au Japon (10 avril 2011)

Pour témoigner sa solidarité envers le peuple japonais touché par une tragédie sans précédent, la Ville de Tours, en partenariat avec des associations locales, a organisé un concert exceptionnel le dimanche 10 avril à la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Nantes : concerts de solidarité dans le cadre de la Folle journée (11 avril 2011)

La Folle Journée vient en aide au Japon et organise deux concerts exceptionnels à l'initiative de la violoniste japonaise Sayaka Shoji et de René Martin le lundi 11 avril au Grand Auditorium de la Cité des Congrès.

La Ville de Nantes a par ailleurs voté lors de la séance du Conseil municipal du vendredi 1^{er} avril 2011 le versement d'une somme de 25 000 € pour des actions d'urgence et de post-urgence au plus près des populations en détresse.

Autres manifestations :

- 2 avril 2011 : au jardin des Plantes plantation d'un Gingko, arbre symbole du soutien des Nantais au Japon ;

- 11 mai-13 juin 2011 : rencontres de Kimiko, exposition de dessins réalisés par 18 classes nantaises dans le cadre d'un projet d'échanges entre des classes de Nantes et de Niigata au Japon.

Martigues : vote d'une aide humanitaire de 10 000 € (19 avril 2011)

La Ville de Martigues a su montrer sa solidarité en votant lors du Conseil municipal du 15 avril dernier, une aide humanitaire de 10 000 €

Seclin : solidarité Japon (11 avril 2011)

Un collectif d'associations et de bénévoles de Seclin (Le Secours Populaire, Les Amis des géants, etc.) avec le soutien de la Ville, a organisé une collecte de dons et une vente de chocolats de Pâques sur le marché au profit du Japon. L'intégralité des bénéfices a été reversée au Secours Populaire pour venir en aide aux sinistrés.

Gennevilliers : concert « Mozart : symphonie concertante » et « Kurt Weill : les Sept péchés capitaux » (29 avril 2011)

Un concert a été organisé à Gennevilliers le vendredi 29 avril 2011. Les recettes ont été entièrement reversées au profit des victimes du tremblement de terre au Japon.

Porté par l'Orchestre symphonique du conservatoire Edgar-Varèse, sous la baguette de Jean-Louis Forestier, l'opéra de Kurt Weill, composé en 1933, a

été joué à la salle des fêtes. En première partie, la Symphonie concertante de Mozart.

Besançon : concert (4 mai 2011)

Concert de solidarité organisé par le Grand Besançon et son Conservatoire à rayonnement régional, à 20h30 au Grand Kursaal de Besançon.

Grenoble : concert de solidarité (14 mai 2011)

L'association franco-japonaise de Grenoble et de l'Isère a organisé un concert de solidarité en faveur de la population japonaise récemment sinistrée.

L'argent collecté a été versé soit directement à la « Croix rouge japonaise », soit par le biais de l'association amicale des ressortissants japonais à Lyon et en Rhône-Alpes (AARJLR) ou de l'ambassade de France.

Malakoff : concert de solidarité avec le Japon (18 septembre 2011)

Un concert de solidarité avec le Japon a eu lieu le dimanche 18 septembre 2011, au Théâtre 71 de Malakoff, avec un groupe d'une école de percussions de Hiroshima.

VII. RÉSOLUTION DU SÉNAT SUR LES ENFANTS FRANCO-JAPONAIS

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Rappelant que la présente proposition de résolution n'a nullement pour objet de remettre en cause la souveraineté du Japon ;

Affirmant son respect des différences culturelles entre le Japon et la France, ainsi que son attachement aux liens d'amitié qui unissent le Japon et la France ;

Rappelant que le Japon est partie à la convention de New York du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, dont le préambule rappelle que « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* », dont l'article 3, alinéa 1, dispose que dans « *toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* », et dont l'article 9, alinéa 3, dispose que les « *États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant* » ;

Rappelant que le Japon est le seul État membre du G7 à n'avoir pas signé la convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant, qui vise à protéger les enfants des effets nuisibles causés par leur déplacement illicite ou leur rétention au-delà des frontières internationales ;

Rappelant que la législation japonaise ne reconnaît pas, en matière de droit de la famille, le partage de l'autorité parentale après un divorce et limite le droit de visite à l'appréciation du juge aux affaires familiales ;

Rappelant que les parents français font face à d'éprouvantes difficultés dans le cadre des procédures de justice qu'ils ont engagées au Japon ;

Rappelant que certaines décisions judiciaires qui leur accordent un droit de visite ne sont pas systématiquement appliquées en ce qu'elles se heurtent au refus du parent japonais et à l'absence de mesures exécutoires ;

Rappelant qu'il en résulte une situation préjudiciable à une trentaine d'enfants issus de couples franco-japonais qui, suite à une séparation ou à un divorce, se retrouvent privés de tout contact avec leur parent français et de liens avec leur second pays ;

Rappelant qu'il a été démontré que les enfants privés de contacts avec l'un de leurs parents souffrent d'un déficit affectif susceptible de nuire à leur développement personnel ;

Rappelant que les ambassades d'Australie, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, de France, d'Italie, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni ont, à plusieurs reprises, fait part au gouvernement du Japon de leur inquiétude face à l'augmentation du nombre de cas d'enlèvements parentaux internationaux impliquant des ressortissants japonais ;

Rappelant, comme nous l'avions fait en octobre 2009, auprès de la ministre de la justice Mme Chiba et, en janvier 2010, auprès du ministre des affaires étrangères M. Okada, que nous avons proposé le 22 octobre 2010 au ministre de la justice M. Yanagida de continuer à travailler étroitement avec le gouvernement japonais sur ce sujet sensible ;

Soulignant l'importance de l'avancée que représente la mise en place, le 1^{er} décembre 2009, d'un comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental, chargé de faciliter les échanges et le partage d'informations et de permettre la transmission de documents ;

Souhaite que le comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental soit élargi à d'autres ministères tels que ceux de la justice et des affaires sociales, qu'il puisse auditionner les associations de parents et qu'il ait la possibilité de mener des actions de médiation entre les parents japonais et français ;

Émet le vœu de voir émerger, dans un délai raisonnable, une solution qui, acceptable pour tous, soit respectueuse de l'intérêt supérieur des enfants issus de couples binationaux ;

Appelle de ses vœux le gouvernement du Japon à définir une position sur la question des enfants binationaux privés de liens avec leur parent non japonais ;

Appelle de ses vœux la ratification par le Japon de la convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfant afin de garantir la continuité et l'effectivité du maintien des liens de l'enfant avec chacun de ses parents.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 janvier 2011.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

VIII. PROJET D'ADHÉSION A LA CONVENTION DE LA HAYE

TRADUCTION PROVISOIRE

Décision du Conseil des ministres du 20 mai 2011
portant sur la préparation en vue de l'adhésion à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980
sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants

Étant conscient de l'importance de la sauvegarde de l'intérêt supérieur de l'enfant affecté par la rupture d'un mariage international dont le nombre est en augmentation ces dernières années, le gouvernement japonais se met à la préparation d'un texte en vue de l'adhésion à la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.

Pour ce faire, il rédigera, en étroite collaboration avec les autorités administratives concernées, des projets de loi interne assurant sa mise en oeuvre au Japon en se fondant sur les points suivants, sur lesquels les ministres concernés se sont mis d'accord lors de la réunion du 19 mai 2011 ;

On veille à ce que les projets de loi interne rédigés assurant la mise en oeuvre de la Convention de La Haye couvrent les points mentionnés ci-dessous. Toutefois, l'expression de texte sera fixée en tenant compte des principes de la législation japonaise.

A. Missions de l'Autorité centrale

1. L'Autorité centrale est instituée auprès du Ministère des affaires étrangères.
2. S'agissant de la demande concernant l'assistance en vue d'assurer le retour de l'enfant, l'Autorité centrale saisie a pour mission ;
 - (1) de prêter son assistance pour la localisation de l'enfant déplacé ou retenu illicitement.
 - (2) de prendre des mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux dangers tels que la maltraitance de l'enfant.
 - (3) de donner des conseils pour conduire la remise volontaire de l'enfant ou faciliter une solution amiable.
 - (4) de fournir les informations générales nécessaires sur la législation japonaise, y compris sur la procédure judiciaire.
3. L'Autorité centrale peut, si elle l'estime nécessaire pour accomplir ses missions, demander aux institutions administratives concernées de lui prêter assistance, par exemple de lui fournir des documents ou des informations.
4. L'Autorité centrale est également compétente pour la demande visant l'organisation ou la protection de l'exercice effectif d'un droit de visite.
5. Compte tenu des dispositions de la Convention de La Haye, les dispositions des projets de loi interne concernant le retour de l'enfant ne sont applicables qu'aux enlèvements ou aux non-retours illicites qui se sont produits après l'entrée en vigueur de cette Convention au Japon.

B. Procédure de l'ordonnance de retour de l'enfant

1. Introduction de la procédure judiciaire pour ordonner le retour de l'enfant
2. L'autorité judiciaire peut refuser d'ordonner le retour de l'enfant :
 - (1) Violences contre l'enfant

- lorsqu'il existe un risque que le retour de l'enfant l'expose à de nouvelles violences physiques ou morales si le demandeur les a déjà commises contre l'enfant.
- (2) Violences contre l'autre parent lorsqu'il existe un risque que le retour, avec l'enfant, de la personne qui s'oppose à son retour expose cette personne à de nouvelles violences physiques ou morales qui peuvent causer à l'enfant un traumatisme psychique grave si le demandeur les a déjà commises contre elle lorsqu'elle et l'enfant résidaient avec lui
- (3) Empêchement du retour de l'autre parent avec l'enfant en cas d'empêchement du retour de l'autre parent avec l'enfant, par exemple ;
- parce que l'entrée de l'autre parent dans le pays de résidence habituelle de l'enfant sera refusée.
 - parce qu'il peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une poursuite pénale ou
 - parce qu'il ne pourra prendre en charge l'enfant du fait du manque de moyens de subsistance avec l'enfant dans le pays de résidence habituelle de l'enfant et l'intérêt de l'enfant exige que ce parent exerce effectivement le droit de garde de l'enfant.
- (4) Autres circonstances
- lorsqu'il existe un risque grave que le retour de l'enfant ne l'expose à un danger physique ou psychique, ou de toute autre manière ne le place dans une situation intolérable.